Direction Générale des Services

P.V. N°07 XV 2022

CONSEIL DU 15ème ARRONDISSEMENT

LUNDI 28 NOVEMBRE 2022

- Transcription des débats -

Sont présent(e)s :

Mesdames et Messieurs : Philippe GOUJON, David AMIEL, Évelyne BOSCHERON, Thibaut BRAGÉ, Sylvie CEYRAC, François CONNAULT, Daniel-Georges COURTOIS, Inès de RAGUENEL, Clotilde DEROUARD, Charlotte DESROUSSEAUX, Marie-Caroline DOUCERÉ, Agnès EVREN, Ségolène FOUCHÉ, Maud GATEL, Alexia GERMONT, Catherine IBLED, Frédéric JACQUOT, Nicolas JEANNETÉ, Henri JOZEFOWICZ, Anessa LAHOUASSA, Louis LATINNE, Isabelle LESENS, Jérôme LORIAU, Mathieu LUINAUD, Pierre MENUET, Aminata NIAKATÉ, Ozlem ORAKCI, Marion PARISET, Jean-Yves PINET, Laurent RACAPÉ, Julien RIPPERT, Chantal ROLGEN, Valentin ROUFFIAC, Isabelle ROY, Anthony SAMAMA, Jacques-Henri SEMELLE, Florian SITBON, Anouch TORANIAN, Anne-Claire TYSSANDIER, Simon VERMOREL, Hector VESPROUMIS.

Sont excusé(e)s :

- Fatiha AGGOUNE, donne pouvoir à Florian SITBON

- Fanta BERETÉ, donne pouvoir à Catherine IBLED
- Anne-Sophie BORDRY, donne pouvoir à Philippe GOUJON
- Grégory CANAL, donne pouvoir à Mathieu LUINAUD
- Louise-Agathe CHARPENTIER, donne pouvoir à Laurent RACAPÉ
- Éléonore CREUZE, donne pouvoir à Sylvie CEYRAC
- Claire de CLERMONT-TONNERRE, donne pouvoir à Jacques-Henri SEMELLE
- Louisa FERHAT, donne pouvoir à Frédéric JACQUOT
- Valérie GIOVANNUCCI, donne pouvoir à François CONNAULT
- Jean-Philippe PIERRE, donne pouvoir à Jean-Yves PINET
- Hadrien VEYSSIERE, donne pouvoir à Henri JOZEFOWICZ
- Arthur WOLFF, donne pouvoir à Aminata NIAKATÉ

Sont absents :

- Franck LEFEVRE

-SECRETAIRES DE SÉANCE-

Monsieur Hector VESPROUMIS et Madame Anouch TORANIAN, sont désignés comme secrétaires de séance.

-ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE-

1. **152022024** Désignation des secrétaires de séance.

2. **152022027** Adoption de la Procédure d'urgence

3. **Adoption du Procès-verbal de la séance du 7 novembre 2022.**

4. **Communication afférente à la programmation en IIL et IL (Investissements localisés) pour le Budget Prévisionnel 2023.**

5. **Communication sur l'activité des Conseils de Quartier**

6. **Q152022002** Question du Groupe Paris en Commun – groupe des élu.e.s de gauche relatif au bilan annuel des conseils de quartier du 15e

7. **152022025** Adoption de l'ordre du jour du Conseil d'arrondissement en présence du C.I.C.A du lundi 30 janvier 2023 à 18 h.

8. **2022 DU 90** Projet de réaménagement de l'Aquaboulevard (15e) - Déclassements de régularisation et par anticipation - Protocole foncier, EDDV modificatifs, ventes, avenants au BAC - Adhésion à une ASL ou AFUL

9. **2022 DLH 265** Réalisation rue du colonel Pierre Avia (15e) d'un programme de construction d'une résidence étudiante comportant 140 PLUS par la RIVP. Subvention (2.800.000 euros)

10. 2022 DLH 159 Location par bail emphytéotique à la RIVP de l'immeuble situé 76 C, rue Lecourbe (15e) et réalisation d'un programme de conventionnement de 144 logements sociaux (43 PLAI - 58 PLUS - 43 PLS)

11. 2022 DLH 213 Location par bail emphytéotique à la RIVP de l'immeuble situé 20 rue Cauchy (15e) et réalisation d'un programme de conventionnement de 88 logements sociaux (26 PLAI – 35 PLUS - 27 PLS)

12. 2022 DLH 223 Location par bail emphytéotique à Elogie-Siemp du groupe Mont Tonnerre (15e) et réalisation d'un programme de conventionnement de 18 logements sociaux (7 PLAI – 5 PLUS - 6 PLS)

13. 2022 DLH 225 Location par bail emphytéotique à Elogie-Siemp de l'immeuble situé 40 rue des Cévennes (15e) et réalisation d'un programme de conventionnement de 28 logements sociaux (8 PLAI - 11 PLUS - 9 PLS)

14. 2022 DLH 230 Location par bail emphytéotique à Elogie-Siemp de l'immeuble situé 38, rue Leblanc (15e) et réalisation d'un programme de conventionnement de 51 logements sociaux (15 PLA-I, 20 PLUS et 16 PLS)

15. 2022 DLH 68 Modification des garanties d'emprunts finançant des programmes de création ou rénovation de logements sociaux demandée par ELOGIE-SIEMP (31 357 857€).

16. 2022 DLH 219 Réalisation, 55 rue du Théâtre (15e) d'un programme d'acquisition-amélioration d'un logement PLAI par ELOGIE-SIEMP

17. 2022 DLH 289 Réalisation, 9-11 rue d'Alleray (15e) d'un programme de construction de 23 logements sociaux (7 PLA I - 9 PLUS - 7 PLS) par Paris Habitat - Subvention (2 264 596 euros).

18. 2022 DLH 324 Réalisation, 24, rue Gerbert (15e) d'un programme d'acquisition-amélioration de 16 logements sociaux (5 PLAI-6 PLUS-5 PLS) par la RIVP - Subvention (1 131 752 euros)

19. 2022 DLH 383 Réalisation, 96 rue d'Alleray (15e), d'un programme d'acquisition-amélioration de 10 logements sociaux (6 PLA I et 4 PLUS) par ELOGIE-SIEMP - Subvention (515 534 euros)

20. 2022 DLH 413 Location de l'immeuble 45, rue du Commerce (15e) à AXIMO – Bail emphytéotique

21. 2022 DLH 396 Réalisation 10 rue Montauban (15e) d'un programme d'acquisition-amélioration de 8 logements sociaux (3 PLAI -4PLUS -1PLS) et 11 logements intermédiaires par IMMOBILIERE 3F - Subvention (677 762 euros)

22. 2022 DLH 331 Réalisation, 23, rue Tiphaine (15e) d'un programme d'acquisition-amélioration de 8 logements sociaux (3 PLAI-3 PLUS-2 PLS) par HSF - Subvention (946 906 euros)

23. 2022 DLH 311 Réalisation, 29 Quai de Grenelle (15e) d'un programme d'acquisition en VEFA de 17 logements familiaux par Paris Habitat et d'une pension de Famille de 20 logements par L'Habitation Confortable

24. 2022 DLH 260 Réalisation, 124, rue Falguière (15e) d'un programme de rénovation d'une résidence sociale de 154 logements par 3F RESIDENCES - Subvention (599 718 euros)

25. 2022 DLH 390 Réalisation, 26, 28, 30-32, 42-44 rue Paul Barruel (15e), d'un programme d'îlot de fraîcheur par Paris Habitat - Subvention (79 868 euros)

26. 2022 DVD 142 stationnement de surface (bois, autocars et professionnels) : modalités diverses

27. 2022 DPE 45 Subventions (93.000 euros) et conventions avec trois associations oeuvrant pour la prévention des déchets et la sensibilisation des Parisiens.

28. 2022 DILT 8 Concession de services cabine photographiques, autorisation de signature

29. 2022 DGGP 6 Signature d'une convention de déploiement expérimental du dispositif « pass numérique » avec la Métropole du Grand Paris (10ème 17ème, 18ème) et avenant de prolongation (13ème, 15ème)

30. 2022 DGGP 14 Signature de deux conventions de financement au titre du Plan Vélo Métropolitain avec la Métropole du Grand Paris (Vaugirard 15ème 1 299 563€ /Grands Boulevards –Paris Centre -9ème 10ème 261 250€).

31. 2022 SG 86 Avenant n°3 à la convention relative à l'occupation du domaine public par l'Etat et aux modalités de participation financière de la Ville dans le cadre du Plan de vidéo protection de Paris (PVPP)

32. 2022 DAE 288 Subvention (6.000 euros) à l'association des commerçants de la rue du Commerce et des rues adjacentes pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2022 (15e).

33. 2022 DAE 289 Subvention (1.100 euros) à l'association des commerçants de la rue Vouillé pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2022 (15e).

34. 2022 DAE 290 Subvention (1.600 euros) à l'association des commerçants et artisans Olivier de Serres-Morillons pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2022 (15e).

35. 2022 DAE 291 Subvention (6.600 euros) à l'association des commerçants Félix Faure Convention pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2022 (15e).

36. 2022 DAE 292 Subvention (8.300 euros) à l'association des commerçants le village Saint- Charles pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2022 (15e).

37. 2022 DAE 293 Subvention (32.100 euros) et convention avec l'association des commerçants Lecourbe Cambronne pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2022 (15e).

38. 2022 DAE 294 Subvention (2.200 euros) à l'association les commerçants de Breteuil pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2022 (15e).

39. 2022 DAE 295 Subvention (4.600 euros) à l'association village Pasteur Vaugirard Montparnasse pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2022 (15e).

40. 2022 DAE 296 Subvention (4.600 euros) au village Brancion-Morillons - association de vos commerçants pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2022 (15e).

41. 2022 DDCT 109 Subventions (8.500 euros) au titre de l'engagement citoyen et associatif à 4 associations.

42. 2022 DJS 30 Subventions (112.000 euros) et signature d'une convention pluriannuelle d'objectif avec l'O.M.S. 9 et d'avenants avec 12 O.M.S.

43. 2022 DJS 32 Transformations Olympiques -Subventions (100.000 €) et conventions entre la Ville de Paris, le FDD Paris 2024 et dix-huit associations dans le cadre du dispositif "Sport Senior en Plein Air"

44. 2022 DFPE 184 Subvention exceptionnelle (400 000 euros) et avenant n°2 avec l'association LA MAISON DES BOUT'CHOU (6e) pour ses quinze établissements d'accueil de la petite enfance.

45. 2022 DJS 33 Transformations Olympiques - Subventions (264.400 euros) et conventions entre la Ville de Paris et trente-deux associations dans le cadre du projet "Paris Sportives"

46. 2022 DJS 128 Convention avec les 17 caisses des écoles en vue de la restauration des stages Paris Sport Vacances.

47. 2022 DAC 53 Avenants à conventions d'équipement avec 4 structures de spectacle vivant (9e, 11e, 14e, 15e).

48. 2022 DASCO 73 Collèges publics parisiens - Dotations complémentaires de fonctionnement (508 160 euros) et subventions travaux (76 074 euros)

49. 2022 DASCO 136 Collèges publics - Contribution (1 643 555 euros) de la Ville de Paris aux services de restauration et d'internat des collèges dotés d'un service de restauration autonome pour 2023

50. 2022 DASCO 123 CDE (15ème) - Subvention 2023 (8 718 000 euros) pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire et avenant à la COF 2022-2024

51. 152022026 Choix de la gestion par marché public de l'établissement d'accueil collectif de petite enfance situé 35/37 rue Falguière à Paris 15ème et autorisation au Maire du 15ème arrondissement de demander à la Maire de Paris de mettre en oeuvre une procédure de marché public, en application de l'article R.2123-1-3° du code de la commande publique, pour la gestion de cet équipement.

52. 2022 DFPE 185 Subvention exceptionnelle (400 000 euros) et avenant n° 3 à la Fondation Œuvre de la Croix Saint Simon (19e) pour ses 28 établissements d'accueil de la petite enfance

53. 2022 DFPE 177 Subventions (68 800 euros) à deux associations - avec convention - pour leurs actions visant à resserrer les liens entre les familles et l'institution scolaire.

54. 2022 DSOL 110 Conventions avec 9 associations autorisées pour la gestion d'actions de prévention spécialisée à Paris pour la période 2023-2026

55. 2022 DSOL 141 Subventions (151 730 euros) relatives au fonctionnement de sept bagageries parisiennes au titre de 2023.

56. 2022 DJS 152 Mise en œuvre du dispositif Paris Jeunes Vacances pour l'année 2023

57. 2022 DJS 162 Adaptation exceptionnelle du dispositif Paris Jeunes Vacances pour l'année 2022

Vœu

58. V152022025 Vœu au Maire du 15e arrondissement déposé par les élu.e.s du groupe Paris en commun – Groupe des élu.e.s de gauche et les elu.e.s du groupe Les écologistes relatif à la fermeture du lycée Brassaï et de la filière générale au Lycée Louis Armand

- ***Transcription des débats -***

Monsieur le Maire : La séance est ouverte.

1. **152022024 – Désignation des secrétaires de séance**

Monsieur le Maire : Je vais d'abord procéder à la désignation des secrétaires de séance qui seront Hector VESPROUMIS et Anouch TORANIAN.

Je voudrais également saluer la présence pour la première fois dans notre hémicycle de Ségolène FOUCHÉ, nouvellement installée comme conseillère d'arrondissement. En fonction de la démission de Noémie KERMABON, récemment, c'est Ségolène FOUCHÉ qui est montée sur la liste et qui devient conseiller d'arrondissement, comme je le disais lors de notre dernière séance, en charge du commerce, de l'artisanat, des professions libérales auprès de Pierre MENUET.

A L'UNANIMITE
DELIBERE
AVIS FAVORABLE

Madame Anouch TORANIAN et Monsieur Hector VESPROUMIS sont désignés secrétaires de séance

2. **Adoption du procès-verbal de la séance du 7 novembre 2022**

Monsieur le Maire : Y a-t-il des observations ? Non. Pas d'opposition ? Il est adopté.

Le procès-verbal de la séance du 7 novembre 2022 est adopté à l'unanimité.

3. **152022027 – Adoption de la Procédure d'urgence**

Monsieur le Maire : Je suis obligé de soumettre à votre vote l'adoption de la procédure d'urgence et cela ne me fait pas très plaisir. En effet, nous devons adopter comme d'habitude une procédure d'urgence non plus exceptionnelle et avec même deux ordres du jour complémentaires car nous avons reçu quatre nouvelles délibérations mercredi et vendredi, c'est-à-dire juste la veille du week-end. Tout ceci témoigne à nouveau de dysfonctionnements que nous ne cessons de dénoncer. Là, c'est même la première fois que l'administration municipale, en nous transmettant les délibérations en procédure d'urgence, nous encourage à utiliser d'emblée comme mode procédural, normal, la procédure d'urgence, ne s'estimant plus du tout en capacité de tenir les délais légaux d'envoi d'ordre du jour, ce qui ne manquera pas de poser des problèmes. De surcroît pour la tenue de notre séance du Conseil d'arrondissement 15 jours avant, telle qu'elle est demandée par la Mairie de Paris et à laquelle j'ai bien voulu me plier, la Mairie n'est plus en mesure de respecter le calendrier d'introduction des délibérations que vous avez donc très tardivement, même parfois des délibérations importantes, et malgré des engagements formels réitérés. Je rappelle que la dernière séance notre Conseil date du 7 novembre, il y a 15 jours. Sachez que la Ville, pour le premier semestre, procédera seulement à trois séances du Conseil d'arrondissement et non pas à cinq comme prévu habituellement et qu'à la prochaine séance, celle de mars, devra être examiné un projet considérable, le PLU bioclimatique qui engage la Ville pour des années, en plus des délibérations habituelles. En dehors de la protestation habituelle que j'émets pour que vous puissiez effectuer un travail plus opérationnel, je ne peux pas faire grand-chose de plus sauf soumettre à votre acceptation la procédure d'urgence pour ne pas pénaliser les services, les prestations, les associations concernés. Qui est

pour la procédure d'urgence avec avis favorable de l'exécutif ? Qui est contre ? Abstention ?

A L'UNANIMITE
DELIBERE
AVIS FAVORABLE

Le Conseil d'arrondissement du 15ème arrondissement approuve l'examen des projets transmis selon la procédure d'urgence.

Monsieur le Maire : Merci. Elles seront donc examinées au fur et à mesure des délibérations dans la catégorie qui est la leur.

4. Communication afférente à la programmation en IIL et IL (Investissements localisés) pour le Budget Prévisionnel 2023

Monsieur le Maire : Il me revient de faire une communication afférente à la programmation en IIL et en IL pour 2023. Comme chaque année, il vous est présenté les investissements en intérêt local programmés pour l'année à venir qui vont être adoptés en décembre par le Conseil de Paris, c'est-à-dire lors de sa prochaine séance. Ces montants viennent de m'être notifiés par l'Adjoint à la Maire de Paris en charge des finances, fruits d'échanges entre nos deux cabinets. Pour rappel, les investissements d'intérêt local (IIL) se décomposent en deux enveloppes : espace public et équipements de proximité. Ces deux enveloppes ne sont pas fongibles entre elles mais les Maires d'arrondissement ont toute latitude dans la limite du plafond de chacune de consacrer le montant de leur souhait à telle ou telle Direction en fonction des efforts qu'ils souhaitent voir portés sur des projets qu'ils estiment prioritaires. Au-delà de ces choix politiques, les conseils fournis par les Directions centrales sont, bien sûr, essentiels. Ils servent à éclairer les Maires dans leur décision. Je note que les investissements d'intérêt local constituent un sous-ensemble des investissements localisés qui concernent également les autorisations de programme de type 1, les équipements non-inscrits à l'inventaire et recouvrent tous les types de travaux sans exception.

L'enveloppe espace public regroupe les crédits d'entretien de la voirie secondaire et des espaces verts de proximité inscrits à l'inventaire. L'enveloppe équipements de proximité comprend les autorisations de programme de type 2, c'est-à-dire les opérations récurrentes inférieures à un million d'euros qui concernent uniquement les équipements de proximité inscrits à l'inventaire. Ce sont donc les mairies d'arrondissement,

les crèches, les écoles, les conservatoires, les bibliothèques, les gymnases, bains douches, etc. Cette enveloppe exclut les travaux relatifs aux piscines, aux ravalements, aux installations thermiques et à la mise en accessibilité et les travaux consécutifs à des événements imprévisibles.

Les enveloppes qui ont été octroyées pour 2023 par la Mairie centrale s'élèvent pour l'espace public à 2 114 982 € (identique à 2022) et à 3 623 705 € pour les équipements de proximité (identique à 2022).

Pour la DEVE, cinq opérations de rénovation ont été retenues pour 667 500 € dans les squares Alleray–Saint-Amand (les grilles), Garibaldi, porte de la Plaine, Saint-Lambert (les bassins et abords) et Paul-Gilot.

Pour la DVD, six opérations ont été inscrites en 2023 pour 1 447 482 € pour des opérations de rénovation de chaussée de l'avenue de Suffren et des rues Dupleix (de Pondichéry au boulevard de Grenelle), Fenoux, Fizeau (de Cherbourg à Brancion), Platon et Yvart.

Pour la seconde enveloppe, celle des équipements de proximité, 10 opérations ont été retenues par la DASCO d'un montant de 1 960 000 €. La liste est disponible dans les tableaux qui vous ont été adressés.

Cinq opérations pour la DAC pour 110 000 €, notamment pour les bibliothèques Gutenberg, Vaugirard, Chedid et Yourcenar.

L'enveloppe DFPE s'élève à 430 000 €. Initialement cinq opérations étaient programmées en 2023 dans les crèches Jules-Dupré – vous avez pu lire la crèche Pommard dans vos documents, mais il s'agit d'une erreur matérielle – Lecocq, Mistral, Edgar-Faure et Myionnet. Mais la DFPE m'a indiqué que des travaux urgents devaient être réalisés dans la crèche Charles-Lecocq pour 400 000 €, ce que j'ai évidemment accepté compte tenu de l'urgence. J'ai donc décidé de reventiler l'enveloppe pour ajouter à l'opération Lecoq les crèches Lacordaire et Lefebvre pour 30 000 €. Les travaux initialement programmés l'an prochain dans les autres crèches Dupré, Mistral, Edgar-Faure et Myionnet seront inscrits en 2024.

Trois opérations DJS pour 623 705 € dans les centres sportifs Rigoulot et Lenglen ainsi que dans le gymnase Olivier-de-Serres.

Cinq opérations pour la DPA DDCT pour 500 000 € conduite par la Mairie : éclairage des façades de la mairie, traitement de la façade d'entrée, réfection partielle de la toiture, réfection du mur de passage et schéma fonctionnel.

J'ajoute qu'à l'issue de la conférence de programmation des équipements qui s'est tenue le 10 novembre, la Maire de Paris a retenu sept opérations dans le 15ème au titre des AP1 hors IIL pour un montant record de 12 260 000 € contre 3 millions en 2022 ; l'augmentation est sensible. Des reliquats de crédits de :

- 150 000 € pour la crèche Keller qui est déjà ouverte ;
- 1,7 million pour la crèche Théodore-Deck ;
- 2 millions pour l'opération du carré Brassens–Brancion, 106 rue Brancion ;
- 100 000 € pour la rénovation du marché aux livres anciens ;
- 1,8 million pour l'aménagement de la zone héliportuaire du parc Suzanne-Lenglen avec la récupération de la moitié de l'héliport ;
- 5 millions pour le réaménagement d'équipements sportifs à Suzanne-Lenglen ;
- 1,5 million pour la réfection du gymnase Falguière.

Nous ne pouvons donc que nous en réjouir. Il y a beaucoup d'opérations d'investissement telles que nous les souhaitions depuis plusieurs années.

Au titre des AP2 hors IIL, 9 opérations ont été retenues pour un montant global de 3 420 000 € contre 1 158 000 € en 2022 ; là aussi une augmentation sensible :

- trois opérations d'un montant total de 910 000 € pour les espaces verts avec la rénovation des allées du parc Georges-Brassens et la première tranche d'Embellir votre quartier ;
- cinq opérations de 1 170 000 € pour les sports (gymnase Olivier-de-Serres et centres sportifs Émile-Anthoine, Charles-Rigoulot et Suzanne Lenglen) ;
- une opération de 1 340 000 € pour la DV2 au titre également de la première opération Embellir votre quartier.

Pour votre information, même si désormais les crédits qui sont imputés au budget participatif ne sont plus imputés partiellement sur nos crédits localisés mais prélevés directement sur le budget général de la Ville, nous avons enregistré cette année parmi les 11 projets soumis au vote cinq projets lauréats qui totalisent un montant global de 5 980 000 €. Nous atteignons donc presque les 6 millions d'euros prévus. Je rappelle ces opérations pour mémoire :

- un coup de vert dans le 15ème pour 1 740 000 € ;

- des cours d'école rénovées pour le bien-être des écoliers pour 1 750 000 € ;
- favoriser la pratique sportive dans le 15ème pour 1,9 million ;
- un espace public pacifié et adapté à tous pour 170 000 € ;
- un nouvel espace d'escalade au centre sportif la Plaine pour 420 000 €.

Voilà mes chers collègues ce que je pouvais vous dire de la manière la plus complète possible sur les budgets d'investissements 2023 qui ont été décidés en collaboration avec la Mairie centrale.

Y a-t-il des interventions ? S'il n'y en a pas, il s'agit d'une communication, donc je ne la soumets pas à votre vote et nous allons passer à une autre communication.

5. **Communication sur l'activité des Conseils de Quartier**

6. **Q152022002 – Question du Groupe Paris en Commun – groupe des élu.e.s de gauche relative au bilan annuel des conseils de quartier du 15e**

Monsieur le Maire : Il s'agit d'une communication sur le bilan des activités des conseils de quartier. Vous avez pu observer qu'il y a une question du groupe Paris en commun que nous joignons, bien sûr, à cette communication. Je vais vous la lire et ensuite l'Adjoint lira sa communication sur le bilan d'activité des conseils de quartier puisque nous regroupons les deux délibérations sur ce même débat.

Question du groupe Paris en commun, groupe des élu.e.s de gauche, relative aux conseils de quartier : « *Chaque année, un bilan de l'ensemble des conseils de quartier doit être présenté en Conseil d'arrondissement selon l'article 15 de la charte de fonctionnement des conseils de quartier. Rappel de l'article 15 :* "Au moins une fois par an, les Adjoints de quartier présentent en Conseil d'arrondissement un bilan de l'activité des conseils de quartier et communiquent au Conseil d'arrondissement leurs propositions en matière de travaux et d'aménagements des équipements publics.". *À ce jour, ce bilan n'a été ni réalisé ni annoncé dans l'ordre du jour du Conseil d'arrondissement. À un an de la fin du mandat des conseillères et conseillers de quartier et comme c'est le cas chaque année, Monsieur le Maire, pouvez-vous établir et nous partager le bilan annuel des conseils de quartier pour l'année 2022 ?* ». Il est vrai que cette

communication, la plupart du temps, est établie par définition soit lors du dernier Conseil de l'année soit de l'avant-dernier. Là, c'est plutôt le dernier.

Je vais maintenant passer la parole à Monsieur Mathieu LUINAUD qui va nous faire état de cette communication sur le bilan des conseils de quartier au nom de l'ensemble des Adjoints concernés.

Monsieur LUINAUD : Monsieur le Maire, chers collègues, il s'agit d'une question qui tombe à point nommé puisque nous avons édité la semaine dernière le bilan d'activité 2022 des conseils de quartier du 15ème arrondissement. Sans surprise puisque nous sommes en plein dans la seconde session des réunions publiques et des conseils de quartier pour l'année 2022 ; une seconde session qui s'achèvera le vendredi 2 décembre prochain. Cette seconde session vient clore le cycle annuel de conseils de quartier que nous menons chaque année même si cette année était un peu particulière puisqu'en raison de la période électorale, des élections présidentielles et législatives, nous n'avons pas pu organiser la session de printemps des conseils de quartier qui était prévue pour les mois de mai et juin. Particulière également car une réunion conjointe de deux conseils de quartier pour Vaugirard/Parc des expositions et Brassens aura été organisée en mars dernier afin de traiter conjointement du projet de la Tour triangle. En 2022, un certain nombre de thématiques ont été abordées en conseil de quartier avec, dans l'ordre de récurrence, l'urbanisme et le plan local d'urbanisme (18 fois) suivi des travaux et aménagements qui ont été évoqués une douzaine de fois puis le budget participatif ou encore les espaces verts et le Plan climat, la solidarité, la santé, la sécurité et enfin la propreté.

Dans leurs modalités organisationnelles, comme tous les ans, chaque conseil de quartier aura organisé avec son budget de fonctionnement une fête de quartier pour un montant moyen qui avoisine généralement les 3 000 €. Le reliquat du total du budget de fonctionnement de 3 306 € est généralement mis à disposition de la communication des conseils de quartier et la distribution de flyers ou affiches notamment. À ce titre, je vous signale la tenue de la fête de quartier Saint-Lambert samedi 10 décembre prochain.

Parmi leurs attributions, des conseils de quartier ont également la possibilité de décider de l'allocation d'un budget d'investissement pour un total de 8 264 € ; des budgets qui émergent des riverains lors notamment des fêtes de quartier. Pas plus tard que la semaine dernière, le conseil de

quartier Alleray/Procession a réservé un temps de ses échanges pour une discussion des projets qui avaient ainsi été proposés.

Enfin, et j'en terminerai par-là, nous nous engageons aussi pour donner aux conseils de quartier toute leur place dans les enjeux de démocratie locale et participative de l'arrondissement d'abord concernant le budget participatif puisque les conseils de quartier sont à la fois forces de proposition mais aussi relais des habitants dans la phase de dépôt de projets. Très concrètement, un des projets retenus cette année que vous avez évoqué, Monsieur le Maire, qui concerne des aménagements de cours d'école a pu être déposé grâce au conseil de quartier Pasteur/Montparnasse qui a accepté de se faire le relais d'associations de parents d'élèves. Nous avons aussi déployé tous nos efforts pour mobiliser les conseils de quartier dans le cadre de différentes opérations de concertation des habitants qui sont organisées par la Ville allant d'ailleurs bien souvent plus loin que les préconisations de la Mairie de Paris. Vous ne serez pas surpris que je prenne le plan local d'urbanisme pour exemple puisqu'en deux ans, nous l'avons présenté près de 46 fois en conseil de quartier pour évoquer systématiquement les différentes étapes qui jalonnent la période de concertation. Cela nous a permis d'ailleurs de les encourager à s'exprimer puisque le 15ème est un des rares arrondissements au sein desquels le conseil de quartier s'est prononcé un peu plus tôt dans l'année sur le plan d'aménagement et de développement durable qui constituait la phase 2 de la concertation du plan local d'urbanisme. Nous redéployons aujourd'hui ces efforts pour le Plan climat et je vous annonce qu'à date, le 15ème arrondissement est celui où il y a le plus de propositions localisées pour le futur Plan climat 2024–2032 de Paris.

Voilà, mes chers collègues, brièvement, ce que je souhaitais porter à votre connaissance concernant le bilan 2022 de nos conseils de quartier et je vous invite bien évidemment à vous référer à la synthèse qui a été éditée la semaine dernière pour de plus amples informations. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Merci pour cette communication exhaustive. Madame ROY a demandé la parole.

Madame ROY : Merci Monsieur le Maire. Mes chers collègues, nous ne savons pas si c'est notre question qui a suscité la communication sur le bilan des conseils de quartier mais en tous les cas, il est bien et positif que nous puissions en avoir une, d'autant qu'il est effectivement prévu dans la charte de le présenter chaque année à notre Conseil. Comme vous le savez, nous sommes très attachés – cela fait beaucoup d'années que nous

intervenons sur ce sujet – à la démocratie locale participative car pour nous il est important que les habitantes et habitants du 15ème arrondissement puissent participer à la vie de leur quartier et que cela soit non seulement un lieu de débat mais aussi un lieu de propositions, de projets pour contribuer à l'amélioration du cadre de vie et de l'espace public mais aussi d'être de vraies forces de proposition pour animer la vie locale. Je tiens d'ailleurs à remercier aussi tous les conseillers de quartier qui sont très mobilisés pour toutes les fêtes de conseils de quartier qui sont très appréciées des habitants du 15ème.

Je voudrais aussi saluer le fait que pendant la période compliquée du Covid, les conseils de quartier ont tout de même pu se tenir ; par visio, certes, mais il était tout de même bien d'avoir pu maintenir ce lien et cette instance de démocratie locale.

Ensuite, je voudrais surtout insister sur deux sujets – la fréquentation et le choix des projets – et faire quelques retours. Le principal sujet, comme nous l'avons déjà vu de nombreuses fois dans ce conseil, est pour moi la fréquentation des conseils de quartier. Dans votre introduction, vous reprenez ce qui a déjà été dit dans votre bilan de 2019, à savoir que le public se déplace en nombre pour assister aux conseils de quartier du 15ème. Cela est vrai lorsqu'il y a de gros sujets d'urbanisme. Il y avait évidemment du monde lors des réunions de conseil de quartier sur la Tour triangle. Toutefois, je trouve que dans d'autres cas, si on prend les derniers conseils de quartier, il n'y a qu'une dizaine de personnes et je trouve qu'il est vraiment regrettable que nous n'arrivions pas à plus mobiliser les habitants du 15ème surtout qu'il y a toujours des sujets qui sont tout de même très intéressants qui sont choisis. De plus, nous avons tout de même du mal à toucher un public plus jeune, de jeunes actifs, des étudiants. La Mairie du 15ème et notre Conseil devraient se saisir de ce sujet pour retrouver une vitalité démocratique. J'ai regardé un petit peu et selon moi, il y a trois sujets qui pourraient être retravaillés dont je vous fais part. Il s'agit de suggestions : un sujet de communication, peut-être un sujet d'attractivité des actions proposées et peut-être un sujet de fonctionnement. Je suis un peu allée regarder ce qui se fait dans les autres conseils de quartier : beaucoup ont des sites ou des pages de réseaux sociaux. Beaucoup ont, par exemple, des pages Facebook : le conseil de quartier Pernety ou dans le 20ème, dans le 12ème, le 19ème a même une page Facebook pour tous ces conseils de quartier. Je trouve que l'utilisation des réseaux sociaux paraît être un bon vecteur pour peut-être mobiliser plus et peut-être aussi ramener un public plus jeune. D'autre part, dans le 18ème arrondissement,

par exemple, ils ont prévu des équipes de mobilisation pour faire connaître l'existence, le rôle des conseils de quartier et aller à la rencontre des habitants pour constituer les ordres du jour. Je trouve que cela est intéressant. Dans le 20ème arrondissement, ils ont reconstruit leur charte de fonctionnement de conseil de quartier et ont mis comme question centrale la place des jeunes et comment mieux les mobiliser, mieux les faire venir. J'ai vu que dans le bilan du conseil de quartier, vous avez évoqué que les conseils de quartier essayaient de renforcer les liens avec la jeunesse. Je l'ai noté car cela n'était pas le cas il y a trois ans. Puisque vous dites qu'il y a eu une participation des présidents de conseils de quartier aux états généraux de la jeunesse pour recueillir les idées des jeunes pour améliorer le cadre de vie des quartiers, peut-être pourriez-vous nous faire part des retours ?

Quelques autres questions notamment sur le bilan financier. Quitte à faire le bilan complet des conseils de quartier, peut-être pourriez-vous le compléter avec le bilan du budget de fonctionnement des conseils de quartier de 2021 car, malgré le Covid, il y a tout de même eu des fêtes de conseil de quartier, notamment celui dans lequel je siège Saint-Lambert-Brassens mais il y a eu aussi Vaugirard, Violet/ Commerce et certainement d'autres.

S'agissant des projets d'investissement, autant pour les fêtes de conseil de quartier, il n'y a pas de problème, il y a beaucoup d'idées, le budget est toujours dépensé mais je constate que certains conseils de quartier ont parfois du mal à trouver des idées de projets. Je pense qu'il faudrait peut-être anticiper et traiter ce sujet dès le début de l'année. Sans doute faudrait-il peut-être refaire un accompagnement des conseillers de quartier, peut-être leur reproposer les projets qu'ils peuvent faire avec leur budget, leur faire un catalogue de projets. Il faudrait trouver quelque chose pour leur donner des idées, leur expliquer un peu. Pourquoi ne pas refaire une réunion commune des conseils de quartier sur ce sujet afin d'essayer de créer une émulation et pour que les personnes aient aussi des idées. D'ailleurs, je tenais à saluer l'initiative du conseil de quartier Alleray où l'idée a été d'associer les habitants à ses projets. Cela pourrait d'ailleurs être fait systématiquement en tant que bonne pratique pour l'ensemble des conseils de quartier car cela permettrait peut-être d'apporter de nouvelles idées plutôt que les limiter aux conseils de quartier dans les réunions de préparation.

Pour terminer mon intervention, je voudrais dire que j'espère que cela sera partagé dans les réunions publiques des conseils de quartier. Je crois que cela a déjà été fait sur le site Internet de la Mairie du 15ème. Je pense qu'il

serait utile que ce bilan soit publié sur le site de la Mairie. J'ai utilisé mon temps de parole pour faire ces retours. Merci.

Applaudissements.

Monsieur le Maire : Merci. Y a-t-il d'autres interventions ? Merci à ceux qui applaudissent de participer également aux conseils de quartier ; cela serait bien. Monsieur LUINAUD pour répondre à l'oratrice.

Monsieur LUINAUD : Merci Monsieur le Maire. Merci chère collègue. Merci pour ces observations que nous allons évidemment prendre en compte. Pour porter à votre information un certain nombre de choses : il est vrai que les projets d'investissement sont régulièrement discutés au sein de la formation conseil de quartier qui réunit les participants au conseil de quartier en tant que tels, ceux qui sont élus, et ensuite discutés autant que faire se peut lors des réunions publiques. Ce qui est vrai néanmoins, c'est que nous partageons un petit peu une partie de votre constat sur le fait que, parfois, certains conseils de quartier peuvent manquer d'idées sur un certain nombre de projets à réaliser mais cela tient aussi au fait de la réduction systématique du champ des possibles puisque nous avons aujourd'hui un ensemble de projets qui ne sont plus finançables par les conseils de quartier et qui passent sur d'autres programmes. Tout cela a tout de même pour effet de limiter de plus en plus ce qui relève des conseils de quartier. Néanmoins, comme vous l'avez souligné, nous avons aujourd'hui des initiatives assez pertinentes, notamment sur le conseil de quartier Alleray/Procession mais d'autres ont également mis en place un certain nombre de discussions de ce genre.

S'agissant des échanges concernant le renforcement des liens avec la jeunesse, c'est quelque chose qui suit notamment le renforcement du conseil de la jeunesse par nos deux collègues, Monsieur LATINNE et Monsieur VESPROUMIS. J'imagine qu'il y aura l'occasion, lors du bilan du conseil de la jeunesse, de faire aussi un Verbatim du lien qui est créé avec les conseils de quartier.

Voilà ce que je pouvais vous répondre. Évidemment, nous prenons en compte l'ensemble de vos observations et nous essaierons de les mettre en pratique lors des différentes réunions de conseils de quartier en les discutant avec les différents présidents et nous ne manquerons pas d'organiser, comme nous le faisons à chaque renouvellement de conseil de quartier, une réunion qui regroupera l'ensemble des nouveaux conseillers

tirés au sort pour les former aux différentes opportunités qui sont ouvertes par cette formation conseil de quartier. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Merci de cette réponse. J'ajouterai deux ou trois éléments. Tout d'abord, la dernière fois que nous avons établi le bilan des conseils de quartier, nous l'avions présenté le 29 novembre. Aujourd'hui, nous sommes le 28. Nous avons donc finalement gagné un jour. En tout cas, c'était prévu pour la dernière séance de notre Conseil. D'ailleurs, vous savez quel est mon attachement à toutes ces procédures de consultation et de gouvernance démocratique. J'en ai d'ailleurs institué un certain nombre également. Nous tenons à ce qu'elles se réunissent régulièrement. Elles font effectivement appel à la population qu'il s'agisse, par exemple, des parents dans le nouveau conseil de la jeunesse qui fonctionne de façon très opérationnelle, du CICA dont nous parlerons dans un moment, du conseil de prévention et de sécurité qui doit se réunir, des conseils locaux de santé et de santé mentale, etc. Autant de structures dans lesquelles les citoyens peuvent participer.

J'ai aussi relevé un problème de participation dans les conseils de quartier à partir du moment où a été mis en place le budget participatif ; budget participatif que nous avons soutenu, qui est une très bonne chose. Cependant, étant donné la différence de moyens octroyés pour le budget participatif – et nous l'avons vu tout à l'heure quand je communiquais sur les IIL – et les budgets extrêmement réduits des conseils de quartier qui permettent finalement de financer un banc, une fontaine, un baby-foot, etc., beaucoup de nos concitoyens ont compris que s'ils voulaient réellement améliorer les choses dans leur quartier, c'était par l'intermédiaire du budget participatif. C'est bien mais cela a amené un transfert d'intérêt aussi. On peut le dire également par rapport au CICA. Celui-ci existe depuis 1982 et à partir du moment où les conseils de quartier ont été mis en place en 2002, le CICA s'est peu à peu vidé même si nous essayons toujours, avec les associations qui font partie du bureau du CICA, de trouver des thèmes qui intéressent. Néanmoins, il y a tout de même ce sujet. Évidemment, vous l'avez dit aussi, cela dépend du sujet. Il y a parfois 30 personnes et parfois 200. Cela dépend vraiment de l'intérêt que portent les habitants au sujet qui les concerne directement.

Nous avons aussi donné le pouvoir d'organisation aux présidents des conseils de quartier. Nous n'allons pas en même temps leur donner le pouvoir d'organisation des conseils de quartier et les obliger à faire telle ou telle chose. Néanmoins, dans ce que vous avez dit, il y a des choses qui sont

dignes d'intérêt. Je rappelle simplement que nous sommes aussi le seul arrondissement à filmer in extenso les conseils de quartiers et à les mettre en ligne dès le lendemain. Ils sont également annoncés sur une newsletter. Nous avons 75 000 followers. Nous essayons donc vraiment de mettre en place les instruments qui permettent de les intéresser. Voilà. Il y a différents sujets qu'il faut évoquer. D'ailleurs, le fonctionnement et le mode d'organisation des conseils de quartier, qui est une structure qui a tout de même beaucoup vieilli depuis 2002, avaient fait l'objet d'un rapport de l'inspection générale de la Ville de Paris. Cela fait 20 ans qu'ils ont été mis en place et les structures et les modes de fonctionnement n'ont pas changé. Il y a peut-être aussi des choses à revoir de façon plus profonde.

En tout cas, vos observations seront mises à l'étude. Je rappelle que sous la précédente mandature, ce sont tout de même 150 réunions publiques qui se sont tenues et que les dossiers d'urbanisme y avaient été traités 72 fois, le budget participatif 77 fois – parce qu'il est bien que les conseils de quartier se prononcent aussi sur le budget participatif ou en tout cas donnent leur avis –, les aménagements de voirie 51 fois, les espaces verts 42 fois, la sécurité 30 fois, la propreté 19, la solidarité et la santé 19 fois. En tout cas a été joint à l'envoi de l'ordre du jour ce bilan d'activité des conseils de quartier 2022 que vous avez pu consulter de façon plus exhaustive.

Merci de votre participation et de vos contributions. Comme il s'agit d'une communication, je ne mets pas aux voix et nous examinerons, bien sûr, les différentes propositions que vous venez de faire.

7. **152022025 – Adoption de l'ordre du jour du Conseil d'arrondissement en présence du C.I.C.A du lundi 30 janvier 2023 à 18 heures**

Monsieur le Maire : La parole est à Madame DOUCERÉ.

Madame DOUCERÉ : Merci Monsieur le Maire. Mes chers collègues, deux sujets nous ont été proposés par les associations membres du CICA. Un premier, porté notamment par la Ligue des droits de l'homme, a trait au logement social. Il s'agit d'envisager un état des lieux et une mise en perspective de cette politique publique dans le 15ème arrondissement. Un second sujet, initié par le Comité de défense de Beaugrenelle, porte sur le plan local d'urbanisme dit bioclimatique dont la révision est en cours. Il s'agit de deux très beaux sujets et je tiens à remercier les associations qui en ont eu l'initiative.

Il nous a été difficile de choisir, Monsieur le Maire, et c'est au regard des échéances à venir à propos du PLU que nous avons finalement décidé de retenir ce thème. En effet, jusqu'à début novembre, le plan local d'urbanisme a fait l'objet de sa dernière phase de concertation puisque les Parisiens ont été invités à s'exprimer sur l'avant-projet des orientations d'aménagement, de programmation et de règlement. C'est pourquoi en lien avec notre collègue Claire de CLERMONT-TONNERRE, un CA–CICA sur le PLU nous permettra à la fois d'évoquer les attentes exprimées par les habitants, les associations et de mettre en lumière son impact en termes d'aménagement territorial dans le 15ème, notamment du point de vue du logement. C'est pourquoi je vous propose, mes chers collègues, conformément à l'ordre du jour de ce Conseil, d'adopter la question sur le PLU. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Merci. Y a-t-il des interventions ? Monsieur SITBON a demandé à intervenir.

Monsieur SITBON : Monsieur le Maire, mes chers collègues, je vais être court. Je voudrais tout de même rebondir sur ce que vous avez dit, c'est-à-dire comment nous faisons pour que ces instances démocratie participatives, locales (les conseils de quartier, le CICA) se revigorent et trouvent peut-être un nouveau souffle. Il y a tout de même une question. Effectivement, dans toutes les réunions de conseil de quartier que j'ai faites la semaine dernière, il y avait très peu de monde. S'agissant du CICA, il y avait deux questions qui étaient proposées. Il y en a une qui a été traitée dans quasiment tous les conseils de quartier. Je ne dis pas – et loin de moi cela – que le PLU n'est pas important mais il y a aussi une question de variété des sujets qui sont proposés parce que bien souvent, dans les conseils de quartier, il y a les mêmes sujets qui reviennent tout le temps. Concernant le CICA, il y avait une autre question qui était celle du logement social. Nous aurons sans doute un long débat dans ce Conseil sur le logement social mais je crois qu'il s'agit d'une question qui est très intéressante et qui intéresserait beaucoup de monde. Ce n'était pas à moi de faire le choix. Vous l'avez fait. Toutefois, nous pouvons peut-être former le vœu que ce sujet soit remis pour un prochain CA–CICA et je crois que si nous voulons que ces instances « démocratie locale » se revigorent, il faut aussi qu'il y ait un attrait pour cela et s'il faut que, comme d'autres arrondissements l'ont fait, il y ait un travail collectif pour imaginer des choses pour que le public ait envie à nouveau de venir dans ces instances, nous y sommes évidemment prêts.

Monsieur le Maire : Madame DOUCERÉ.

Madame DOUCERÉ : Comme j'ai eu l'occasion de le dire, il a été difficile de faire un choix et ce n'est pas parce que le PLU sera traité cette fois-ci que la question du logement sera évacuée puisque, de toute façon, celle-ci reste en suspens pour les prochains CA–CICA. Quant à rendre le CICA attractif, si vous avez des suggestions, je suis totalement preneuse.

Monsieur le Maire : Je n'ai pas à me prononcer sur les choix, notamment ceux des associations, mais celui du PLU me semble tout à fait opportun puisqu'il est en pleine actualité. Il ne s'agit pas pour le CICA de se saisir d'un sujet tel que celui du PLU, qui est considérable et qui engage la Ville pour des années et des années, après que tout soit décidé. Je pense donc que c'était effectivement le moment très opportun pour les associations de proposer aussi un débat sur le PLU, étant donné que le problème du logement social est tout de même récurrent et peut se poser à chacune de nos réunions. Nous le verrons bien tout à l'heure puisque nous avons une vingtaine de délibérations là-dessus.

Je voudrais dire aussi que cette réflexion, je l'attends aussi de la Ville de Paris parce que le problème des CICA, on le connaît. D'ailleurs, certains ne se réunissent plus dans un certain nombre d'arrondissements. Nous avons tenu à faire en sorte que toutes les instances de concertation que nous avons mises en place se réunissent. Cela n'est pas le cas partout. Je pense qu'il y a, là aussi, aussi bien de la part du législateur, peut-être dans le cadre d'une réforme future du statut de Paris... Et il est dommage que cette occasion ait été loupée en 2017 où le statut de la Ville de Paris a été modifié sans que l'on ait évoqué du tout cette configuration de CICA et de conseil de quartier dont nous savions déjà qu'ils avaient perdu un peu de leur substance. Je pense qu'il devrait y avoir une réflexion générale au niveau parisien voire national sur ces instances qui existent aussi dans d'autres villes que la nôtre. D'ailleurs, comme je le disais, il y a un rapport de l'inspection générale sur ce sujet qui faisait un certain nombre de propositions dont certaines ont d'ailleurs été appliquées ici ou là mais qui ne sont pas encore suffisantes pour permettre vraiment une assiduité plus importante de nos concitoyens dans ces structures.

Je soumets donc à votre vote ce projet de délibération concernant l'adoption de l'ordre du jour du CICA. Qui est pour ? Contre ? Abstention ? Merci. Unanimité.

À L'UNANIMITE

DELIBERE

AVIS FAVORABLE

L'ordre du jour du prochain Conseil d'arrondissement, en présence des associations du C.I.C.A, prévu le lundi 30 janvier 2023 à 18h, portera sur le thème suivant proposé par le Comité de Défense de Beaugrenelle: « la révision du PLU de la Ville de Paris »

Monsieur le Maire : Nous allons maintenant joindre deux projets de délibération à un examen commun.

8. **2022 DU 90 - Projet de réaménagement de l'Aquaboulevard (15e) - Déclassements de régularisation et par anticipation - Protocole foncier, EDDV modificatifs, ventes, avenants au BAC- Adhésion à une ASL ou AFUL**

9. **2022 DLH 265 – Réalisation rue du colonel Pierre Avia (15e) d'un programme de construction d'une résidence étudiante comportant 140 PLUS par la RIVP. Subvention (2.800.000 euros)**

Monsieur le Maire : Madame PARISET.

Madame PARISET : Monsieur le Maire, chers collègues, l'Aquaboulevard est un repère caractéristique qui fait pleinement partie de l'identité de notre arrondissement mais nous conviendrons tous que ce centre commercial est aujourd'hui vieillissant. Côté 15ème, ce quartier souffre d'un manque d'attractivité et n'est pas à la hauteur des attentes des habitants et des usagers de ces infrastructures alors même que le quartier voit l'implantation de grandes entreprises du côté d'Issy-les-Moulineaux. Le besoin de désenclavement est criant.

Les deux délibérations qui nous sont présentées aujourd'hui concernent justement des projets d'améliorations qui sont notables et qui vont dans le bon sens dans ce cas. Nous avions déjà eu une nouvelle résidence universitaire qui a été inaugurée il y a bientôt deux ans mais la demande reste forte dans le 15ème arrondissement où les jeunes, aujourd'hui, sont très nombreux à rechercher des logements alors que nous accueillons plusieurs milliers d'étudiants. Ainsi le réaménagement de l'Aquaboulevard et le projet de résidence répondent à ce besoin de dynamisme dans un quartier qui est par ailleurs extrêmement fréquenté.

Je me permets toutefois de souligner deux points : le besoin, d'une part, de concertation avec les habitants et les usagers pour prendre en compte leurs besoins et leurs préoccupations. Les porteurs du projet de l'Aquaboulevard l'ont fait déjà à travers plusieurs réunions publiques en septembre mais je constate, en échangeant avec les habitants, que les grandes lignes de ce projet ne sont pas forcément toujours comprises et qu'il y a encore là un vrai besoin de communication et d'échange pour que tous les aspects et, sur un projet d'une telle ampleur, toutes les évolutions et les étapes puissent être suivis et recueillent aussi l'adhésion du quartier dans lequel il s'inscrit.

Mon deuxième point concerne la nécessité d'avancer rapidement et en parallèle sur la rénovation du quartier des Frères-Voisin dont les habitants souffrent tout de même de la dégradation du bâti. Il s'agit d'un sujet qui a été plusieurs fois évoqué dans ce Conseil d'arrondissement. Nous le savons, des projets et des programmes sont en cours ou ont été en tout cas lancés. Nous les avons déjà discutés. Mais alors que nous parlons aujourd'hui de l'évolution de cet Aquaboulevard et de ses bâtis à côté, nous ne pouvons pas laisser les habitants qui sont déjà là sur le carreau. Nous avons un devoir d'avancer rapidement également car eux souffrent de ces mauvaises conditions et il serait injuste de proposer à côté d'eux un centre extrêmement neuf et rénové sans qu'ils puissent également bénéficier de conditions améliorées.

Ma question est donc simple : sur cette base, pouvons-nous affirmer que ces deux enjeux qui sont, selon moi, les conditions *sine qua non* de la réussite du désenclavement seront au cœur des prochaines étapes de ces projets ?

Monsieur le Maire : Merci à l'Adjointe de quartier d'avoir exposé les revendications locales. Nous pouvons la rassurer puisqu'il y a une réponse positive à ces deux questions. Je rapporterai ce projet de délibération s'il n'y a pas d'autres interventions. Monsieur BRAGÉ.

Monsieur BRAGÉ : Monsieur le Maire, mes chers collègues, la présente délibération qui nous est soumise ce soir consiste essentiellement à découper un bloc – on ne peut pas dire autre chose – tout à fait massif et monolithique : le vieux centre commercial Aquaboulevard. Il s'agit d'un projet qui contribue, disons-le clairement, à la création de respirations et au désenclavement – partiellement en tout cas – du quartier des Frères-Voisin. C'est une chose assez intéressante vu qu'il s'agit d'une opération qui parvient à réduire son emprise au sol, ce qui est la preuve que lorsque l'on

veut dédensifier, on peut le faire. De plus, nous pouvons saluer la création sur cet espace de nouveaux logements là où pour l'heure nous n'avons que des surfaces commerciales ou assimilables.

Toutefois, nous avons un regret chez les Écologistes, c'est l'ampleur des nouveaux mètres carrés qui seront alloués à des bureaux et nous nous réservons le droit de déposer un vœu dans le sens d'un rééquilibrage en faveur du logement sur ce projet en Conseil de Paris.

Je rejoins évidemment les propos de Madame PARISET sur la nécessité de la rénovation du quartier des Frères-Voisin. Il y a une dynamique actuellement qui est assez positive entre les conventions que nous pouvons signer avec les communes avoisinantes et ce projet qui vient reconnecter ce quartier au reste du 15ème mais il ne faut tout de même pas oublier son enjeu central sur la rénovation thermique.

Enfin, dernier point, nous resterons évidemment vigilants lors des prochaines étapes sur l'impact environnemental de ce projet. Sur cette base, le groupe Écologiste, à ce stade, donne un avis a priori favorable et votera pour cette délibération. Merci.

Monsieur le Maire : Merci. On pourra vous rassurer sur les Frères-Voisin et la rénovation du secteur. Monsieur SITBON a la parole.

Monsieur SITBON : Merci Monsieur le Maire. Je pense que cela ne s'oppose pas et que cela a été réaffirmé dans de multiples réunions publiques dont une qui s'est tenue à l'école des Frères-Voisin où vous étiez présent, Monsieur le Maire, ainsi que notre premier Adjoint à la Mairie de Paris, Emmanuel GREGOIRE. Le désenclavement va aller avec l'ouverture de ce bloc monolithique, comme vous le disiez cher collègue, d'une rue avec également des traversées latérales. Alors que pour se rendre aux Frères-Voisin, on contourne actuellement cet endroit-là, les habitants des Frères-Voisin et les autres pourront le traverser, aller directement à Balard. On sait qu'il y a un projet d'extension du parc Suzanne-Lenglen avec des mètres carrés récupérés à l'héliport. On sait qu'il y a aussi un projet de maison de santé. Donc, tout cela va aller de pair. On sait aussi que la rénovation énergétique des Frères-Voisin, longtemps attendue, a été programmée (Plan climat).

Dans notre groupe, nous nous réjouissons donc de ce projet et nous nous réjouissons également des logements étudiants qui vont avec. Il y en a tout de même beaucoup. Je crois donc que c'est une bonne chose et que c'est

un peu gagnant-gagnant avec quelque chose qui va changer cet urbanisme qui est tout de même très, très vieillissant. Effectivement, l'Aquaboulevard a longtemps été un symbole du 15ème. Il va le redevenir. Il l'est toujours mais il est vrai que tout cela avait beaucoup vieilli comme l'initiateur du projet nous en avait fait part lors de la réunion publique à laquelle nous avons assisté à l'école des Frères-Voisin.

Quant aux réunions publiques, il y en a tout de même eu beaucoup. Je pense que la volonté des porteurs de projet, qui me semblait assez claire lors de cette réunion, est de poursuivre là-dessus. Je crois qu'il y a eu aussi beaucoup de concertation aux Frères-Voisin qui doit, comme nous l'avons maintes fois rappelé, mériter toute notre attention. Je dirais que là, il s'agit d'un projet qui va connecter les Frères-Voisin au 15ème. Cela va tout de même permettre sans doute beaucoup d'amenuiser cette sensation d'enclavement qu'ont les habitantes et les habitants des Frères-Voisin et cela est très positif.

Monsieur le Maire : Merci Monsieur SITBON. Je me réjouis du consensus sur cette très belle opération qui est le début de ce que je souhaite depuis le début de mon mandat, à savoir le réaménagement, la requalification, la restructuration de ce que l'on appelle la plaine de Vaugirard, c'est-à-dire cet espace de 35 ha qui est au-delà du périphérique et qui est une exception parisienne et qui contient l'Aquaboulevard, l'héliport, un certain nombre de sociétés privées et bien sûr les Frères-Voisin, l'école, le parc Suzanne-Lenglen, le stade, etc.

Il s'agit donc d'un aménagement sur lequel nous travaillons depuis le début de cette mandature avec la Mairie centrale avec de très nombreuses réunions dans de très bonnes conditions d'ailleurs. Il y a vraiment eu une écoute de tous, pour tous et par tous. Nous sommes là dans l'engagement de la première phase, qui est néanmoins assez considérable et qui est tout de même allée assez vite, qui est celle de ce nouveau projet urbain sur 6 ha mené par WO2 et la création de 140 logements étudiants qui sera la troisième résidence universitaire sur ce site. L'un d'entre vous rappelait tout à l'heure la résidence de Paris habitat que nous avons inauguré il y a deux ans mais il y avait déjà une première résidence qui avait été inaugurée en 2000–2001. Cela nous permet donc effectivement d'accompagner le développement des structures universitaires du 15ème par la création de centaines de logements étudiants supplémentaires.

Il est vrai que depuis mon premier mandat, en 2008, je travaille sur la requalification de tout ce secteur pour, à la fois, le rénover, renforcer son

pouvoir d'attractivité et le désenclaver ; le désenclavement étant vraiment l'objectif principal et la demande des habitants comme chacun l'a dit avant moi. Déjà en quelques années, constatez-le, ce secteur a profondément changé de physionomie à tel point que les entreprises nouvellement installées, qui sont très nombreuses et très importantes, de La Poste en passant par Colas, par la SME, par Softbank Robotics et Nestlé récemment avec plusieurs milliers d'employés, ont complètement modifié le visage de ce secteur qu'elles qualifient désormais de Silicon Valley – comme vous le constatez, c'est un terme assez audacieux – notamment depuis cette implantation accélérée de l'autre côté de la rue du Colonel-Pierre-Avia côté 15ème mais qui donne aussi sur Issy-les-Moulineaux. Il est vrai que je refuse que soit créé, comme vous tous d'ailleurs, un 15ème à double vitesse avec d'un côté des logements sociaux avec une immense barre, celle des Frères-Voisin, des logements sociaux vétustes, des équipements vieillissants comme celui de l'Aquaboulevard et de l'autre des entreprises de pointe, modernes, qui amènent plusieurs milliers de salariés supplémentaires sur le quartier. Depuis le début de mon premier mandat, je réclame donc une réhabilitation de tout le secteur et son désenclavement.

La rénovation programmée des logements des Frères-Voisin a toujours été une de mes priorités et il est vrai qu'il y a quelques années, la Ville et Paris habitat s'étaient engagés. J'avais d'ailleurs restitué cet engagement auprès des habitants. Malheureusement, tout cela a été mis de côté pendant plusieurs années. Heureusement, cela ressort maintenant, notamment à l'issue d'une visite que j'ai faite sur le secteur il y a quelques années sous la mandature précédente avec le premier Adjoint à la Maire de Paris pour lui montrer vraiment toutes les difficultés qui existaient dans ce secteur et qui n'étaient d'ailleurs pas inconnues de la Ville de Paris. Après avoir fait voter un vœu, qui avait d'ailleurs été adopté à l'unanimité au Conseil de Paris sous la précédente mandature pour que des moyens conséquents soient alloués à la rénovation des Frères-Voisin pour 30 ou 40 millions d'euros, le vote du Plan climat a permis l'engagement de la Mairie de Paris – et je ne doute pas que celle-ci ne reviendra pas sur ses engagements – de 42 millions d'euros de travaux pour le Plan climat et qui correspond tout à fait à mon souhait pour la cité des Frères-Voisin. C'est bien sûr l'objet de cette délibération : qu'un projet permette de désenclaver cet ensemble en le reliant mieux à Paris et à la Porte de Sèvres, également réaménagée, et qu'une rue piétonne traverse un nouveau quartier de Paris. C'est tout bonnement un nouveau quartier de Paris du XXIe siècle qui va voir le jour à cet emplacement.

Cette ambition se poursuit sur l'ensemble du territoire avec un projet de meilleure identification du parc Suzanne-Lenglen pour créer un parc ouvert avec un grand parvis d'entrée sur une grand-place plus accessible et plus vaste, avec la transformation d'une partie de l'héliport en extension du parc et des stades.

Bien évidemment, cette restructuration globale ne pouvait pas se faire sans une transformation totale du site de l'Aquaboulevard qui portera sur la rénovation totale du bâtiment existant qui nécessite d'être entièrement repensé ; le bâtiment étant vieillissant, très énergivore, avec une architecture datée, des façades et des entrées peu accueillantes comme le reconnaissait lui-même l'opérateur de l'Aquaboulevard dans cette réunion de concertation aux Frères-Voisin, en y accueillant le parc aquatique, le Forest Hill, les cinémas, le magasin Décathlon et les bureaux.

Au-delà de cette réhabilitation, le groupe WO2 prévoit de créer de nouvelles constructions avec une programmation mixte qui comprendra des nouveaux commerces, des bureaux, des logements, une crèche ainsi qu'une résidence étudiante. Cent quarante logements étudiants, 17 000 m² de logements privés, 4 000 m² de logements familiaux en BRS, soit environ 54 logements, permettront aussi de répondre aux besoins du 15ème. Une crèche, peut-être un peu petite, – peut-être faudra-t-il avoir plus d'ambition car ce sera vraiment une micro-crèche -, un local pour l'économie sociale et solidaire de 320 m² ainsi qu'une pépinière d'entreprises de 3 000 m² répondront parfaitement à la demande du quartier qui connaît une profonde mutation depuis quelques années. Nous avons demandé en plus, comme cela a été également rappelé, la création d'un centre de santé au niveau de ce nouveau quartier comme le réclamaient les habitants depuis longtemps.

Ce projet est également l'occasion de repenser les abords du site et de requalifier les espaces publics afin de recréer un véritable lieu de vie parisien ; aujourd'hui, ce n'est pas du tout un lieu de vie. De nouveaux espaces verts ouverts seront créés avec une rue piétonne qui reliera la place de la Porte de Sèvres réaménagée. Là, il y a un énorme projet à venir aux Frères-Voisin. Une place animée par une rue piétonne traversante et des commerces sur la rue du Colonel-Pierre-Avia animeront ce quartier avec la création de liaisons piétonnes. Bien sûr, il faudra être très attentif à tout cela afin que la place de la Porte de Sèvres se transforme en une véritable place de ville car elle est très compliquée et ne fonctionne pas du tout aujourd'hui, avec une entrée principale de l'Aquaboulevard, du parc

Suzanne-Lenglen et une nouvelle rue piétonne. La végétalisation du site et l'augmentation considérable des surfaces plantées sont aussi un des objectifs qui sera atteint – du moins nous l'espérons – ainsi que la réduction des nuisances sonores pour les riverains qui se plaignent également d'une mauvaise isolation phonique du site de l'Aquaboulevard.

Le bilan de la concertation, qui a été assez exemplaire mais qui doit encore se continuer comme le préconisait Marion PARISET, menée par les porteurs du projet ainsi que la réunion publique du 27 septembre dernier démontrent que les riverains sont favorables largement au projet même s'ils insistent sur tel ou tel objectif et attendent une transformation ambitieuse de leur quartier que nous envisageons depuis longtemps mais qui va vraiment démarrer maintenant. Notre mission est donc de l'accompagner au mieux en participant notamment au comité de suivi qui sera créé par cette délibération. Il faut que le comité de suivi joue tout son rôle. Nous encourageons ce projet qui rendra ce quartier beaucoup plus attractif, dynamique, innovant avec l'amélioration considérable de la qualité de vie des habitants et de l'identité du secteur avec la continuité urbaine entre Paris et Issy-les-Moulineaux qui se verra améliorée et mise en valeur grâce à ce projet à laquelle j'ajouterai – c'est quelque chose auquel je tiens et j'espère que nous pourrons le faire – le percement du périph pour relier la rue du Général-de-Boissieu jusqu'à la rue Henry-Farman – ce qui permettra une liaison supplémentaire, puisque cette rue se termine en cul-de-sac à côté du ministère des Armée – avec Issy-les-Moulineaux.

Je voudrais dire également – pour Monsieur BRAGÉ mais pas que – qu'il y a tout de même une partie considérable en matière de décarbonisation parce qu'il y a des objectifs extrêmement ambitieux de rénovation bas carbone qui vont se décliner de façon très forte et systématique. Je pense que cela sera, là aussi, exemplaire. Il s'agit d'une des premières opérations parisiennes où on pousse autant la rénovation bas carbone. Les structures existantes vont être conservées au maximum, les matériaux déjà présents vont être réemployés le plus possible. Il sera aussi utilisé principalement des matériaux biosourcés comme le bois massif – vous savez que WO2 est spécialisé dans les constructions en bois – aussi bien pour la conception des nouvelles structures qu'en surélévation des constructions existantes. Les bâtiments seront peu consommateurs et recourront à la géo-énergie. Les surfaces perméables seront reconstituées, la végétalisation sera bien sûr renforcée. Le projet prévoit même de doubler les surfaces perméables, ce qui est évidemment important. Les engagements environnementaux sont emmenés par des référentiels ambitieux comme le label BBCA et RE2020.

Une attention particulière sera portée à l'empreinte carbone des commerces du site. Le projet s'inscrit donc pleinement dans les objectifs du futur PLU bioclimatique, à l'inverse de ce qui va être fait à la Tour triangle ; je le dis au passage. Je sais que nous ne sommes pas en désaccord avec Monsieur BRAGÉ au moins là-dessus et sur plein de choses. Je voulais simplement rappeler tous les objectifs et la conception vraiment bas carbone de ce projet que nous allons suivre attentivement.

Un mot sur un sujet sur lequel je suis fortement mobilisé depuis 2008 : l'héliport. Il est vrai qu'il y a des avancées qui ont été réalisées depuis 2007 pour améliorer la qualité de vie des habitants. Toutefois, un hélicoptère est entendu par 200 000 habitants quand il décolle. Il y a des nuisances considérables. Ce sont 8 000 à 9 000 vols par an. Je regrette personnellement que la Ville ait conclu un accord avec l'État pour que 3,5 ha seulement du site soient libérés et non la totalité. Les hélicoptères n'ont pas besoin d'atterrir comme des Boeing ou des Airbus sur une piste d'atterrissage. Je réclame donc l'expiration de la concession en 2024 et le retour de la totalité du territoire de l'héliport. On peut trouver une base pour les services publics d'urgence (SAMU, etc.) à proximité sur les berges ou je ne sais où. Cela avait d'ailleurs été envisagé. Nous n'avons pas le droit de louper la chance que nous avons dans cet arrondissement de restituer 7,5 ha d'espaces verts à la population. Là, il y en aura 3,5. C'est bien. C'est mieux que rien. Cela va dans le bon sens mais ce n'est pas suffisant. Je rappelle que l'engagement de la municipalité en Conseil de Paris est la suppression de la totalité ou quasi-totalité du trafic commercial. Je demande donc à tous d'être attentif à cela ; que l'on supprime au moins le trafic commercial avec le maintien du seul trafic d'urgence si on ne peut le mettre ailleurs.

Je rappelle, pour terminer, que la continuité de la petite ceinture ferroviaire en coulée verte de part et d'autre, côté Brassens et coté Balard, est un projet qui doit prendre forme avant la fin de la mandature ainsi que l'aménagement des berges de Seine. La coulée verte sur le quai Citroën et l'aménagement de la promenade piétonne sur les berges de la Seine, etc. doivent aussi compléter tout cet aménagement urbain.

Un dernier mot sur un sujet sensible : les difficultés de circulation. La Ville doit travailler conjointement avec la RATP pour renforcer les capacités de transports collectifs qui sont saturées dans ce secteur ainsi que la signalétique du quartier. Je sais qu'il doit y avoir le Grand Paris express mais la section qui nous concerne est retardée de 2025 à 2030. Qu'est ce qui se

passe pour la saturation des lignes 8,12, etc. dans cette période ? Je rappelle que le T2 est la ligne de tramway la plus chargée de France avec 250 000 voyageurs par jour et qu'elle présente des difficultés d'exploitation que la RATP veut régler en réaménageant le terminus Porte de Versailles, ce qui fera que pendant l'année de travaux c'est la Porte de Sèvres qui servira de terminus au tramway T2. Cela posera donc pas mal de problèmes mais cela permettra d'améliorer considérablement le service du T3 qui relie la Défense à la Porte de Versailles. La mobilité doit, bien sûr, être au cœur de nos réflexions dans l'alignement de ce nouveau quartier. Nous devons également poursuivre les discussions sur la piste cyclable à double sens de la rue de Sèvres.

Pour conclure, je me réjouis, comme vous tous, de ces transformations qui se poursuivent depuis quelques années pour créer un nouveau quartier dynamique, accessible, valorisé mais aussi familial et plus vert et que soient enfin reliés solidement les Frères-Voisin à Paris.

Merci. Je vais maintenant soumettre à votre délibération ces deux projets. Le DU 90, projet de réaménagement de l'Aquaboulevard : qui est pour ? Contre ? Abstention ?

A L'UNANIMITE

DELIBERE

AVIS FAVORABLE

est donné au projet de délibération du Conseil de Paris N° DU/2022/90

Monsieur le Maire : Le DLH 265 pour la réalisation rue du Colonel-Pierre-Avia d'un programme de construction d'une résidence étudiante comportant 140 PLUS par la RIVP : qui est pour ? Contre ? Abstention ?

A L'UNANIMITE

DELIBERE

AVIS FAVORABLE

est donné au projet de délibération du Conseil de Paris N° DLH/2022/265

Monsieur le Maire : Nous allons maintenant évoquer un certain nombre de délibérations dédiées au logement social. Pour gagner du temps, je vous propose d'organiser notre débat en deux parties puisqu'il y a deux modes

de production de logement social qui nous sont présentés avec tous ces projets de délibérations : une production de logement social par conventionnement dans cinq délibérations et une production de logement social par préemption dans six autres délibérations. Je vous propose donc de les prendre les unes après les autres. Ceux qui veulent faire une intervention commune pourront bien sûr le faire et nous ne reviendrons pas sur les autres. Je vous propose d'abord de débattre de la production de logement social par conventionnement avec les délibérations suivantes :

10. **2022 DLH 159 – Location par bail emphytéotique à la RIVP de l'immeuble situé 76 C, rue Lecourbe (15e) et réalisation d'un programme de conventionnement de 144 logements sociaux (43 PLAI - 58 PLUS - 43 PLS)**

11. **2022 DLH 213 – Location par bail emphytéotique à la RIVP de l'immeuble situé 20 rue Cauchy (15e) et réalisation d'un programme de conventionnement de 88 logements sociaux (26 PLAI – 35 PLUS - 27 PLS)**

12. **2022 DLH 223 – Location par bail emphytéotique à Elogie-Siemp du groupe Mont Tonnerre (15e) et réalisation d'un programme de conventionnement de 18 logements sociaux (7 PLAI – 5 PLUS - 6 PLS)**

13. **2022 DLH 225 – Location par bail emphytéotique à Elogie-Siemp de l'immeuble situé 40 rue des Cévennes (15e) et réalisation d'un programme de conventionnement de 28 logements sociaux (8 PLAI - 11 PLUS - 9 PLS)**

14. **2022 DLH 230 – Location par bail emphytéotique à Elogie-Siemp de l'immeuble situé 38, rue Leblanc (15e) et réalisation d'un programme de conventionnement de 51 logements sociaux (15 PLA-I, 20 PLUS et 16 PLS)**

Monsieur le Maire : Madame EVREN a demandé la parole.

Madame EVREN : Je vous remercie, Monsieur le Maire. Comme vous le disiez, nous avons pas moins de cinq délibérations qui sont consacrées au conventionnement. C'est désormais une routine de la Maire de Paris qui transforme donc des logements existants du parc libre des bailleurs sociaux en logements sociaux. Un chiffre à retenir : entre 2001 et 2019,37 % des logements sociaux financés à Paris ont relevé de l'acquisition en

conventionnement pour seulement 45 % de constructions neuves. Sur ces dernières années, le phénomène s'est amplifié avec deux tiers de la production de logements sociaux par conventionnement.

Madame HIDALGO est devenue la championne du transformisme. Elle ne fait apparaître que ce qui existe déjà et d'ailleurs aucun logement supplémentaire n'est créé à l'échelle du 15ème arrondissement, Monsieur le Maire. Tout simple : on change l'étiquette et le mode de financement à nombre de logements égal. Trois cent vingt-neuf logements seront donc conventionnés dans notre arrondissement lors de la séance du Conseil de Paris de décembre. L'objectif est avant tout budgétaire car l'autre chiffre qui donne le tournis, c'est la manne que cette opération apporte à la Maire de Paris : près de 35 millions d'euros de loyers capitalisés. Il est vrai que Conseil après Conseil, nous n'avons eu de cesse avec vous, Monsieur le Maire, de dénoncer le tour de passe-passe budgétaire qui a été mis en place dès 2016, il faut le rappeler. En huit ans, c'est ainsi que plus de 1,4 milliard d'euros – pardon pour tous ces chiffres – aura été ponctionné aux bailleurs sociaux, soit des décennies de loyers à venir que les bailleurs n'ont pas encore perçu de leurs locataires et qu'ils versent par anticipation en une seule fois. La Ville endette ses propres bailleurs sociaux. C'est tout à fait pratique. Mieux encore – c'est d'ailleurs le deuxième effet Kiss Cool de cette manipulation comptable – les recettes de loyers capitalisés inscrites en section d'investissement sont rapatriées pour alimenter la section de fonctionnement. La dette des bailleurs sociaux sert donc à payer les dépenses courantes de la Ville. La règle d'or budgétaire qui s'applique aux collectivités locales leur interdisant d'avoir recours à l'endettement pour payer leurs dépenses de fonctionnement est largement bafouée puisque la Ville, dans sa valse à trois temps, s'endette pour préempter, encaisse les décennies de loyers capitalisés puis les inscrit en recettes de fonctionnement. C'est tout simplement étourdissant.

Le principe de sincérité budgétaire est également piétiné et Rachida DATI n'a eu de cesse de le répéter en Conseil. Où est la transparence pour les Parisiens ? La gestion de la Ville est défaillante. Nous avions réclamé avec vous, Monsieur le Maire, en 2021 la mise sous tutelle budgétaire de la Ville pour assainir ses finances car rien ne semble arrêter la Maire dans sa fuite en avant budgétaire : 10 milliards de dettes, une augmentation de la taxe foncière de 52 % au détriment des Parisiens dont le pouvoir d'achat est déjà largement amputé – faut-il le rappeler – par une inflation absolument galopante. La spirale fiscale est enclenchée. C'est pourquoi notre groupe Changer Paris a demandé un audit des comptes de la Ville et des politiques

publiques qui ont été conduites pour rétablir l'équilibre d'une comptabilité bricolée.

Nous ne cautionnerons donc pas les cinq délibérations DLH 159, 213, 223, 225 et 230. En faisant les poches de ses bailleurs, la Ville les empêche de consacrer des investissements nécessaires à la rénovation du parc social existant. Elle stagne de la sorte en deçà de ses objectifs annuels de 5 000 logements sociaux rénovés, auxquels la Ville s'est pourtant engagée au sein du Plan climat air énergie, faut-il le rappeler.

Par idéologie et par pur dogmatisme mais certainement pas dans l'intérêt des Parisiens, hélas, la Ville joue donc la surenchère du logement social quand elle n'en a plus les moyens. Pour conclure, je rappelle qu'elle vise désormais 40 %. Avec quel foncier et quel argent ? Pour ce qui est du foncier disponible, deux possibilités s'offrent à elle : sur densifier et bétonner encore davantage ou alors préempter à prix d'or dans le privé. Mais les caisses sont vides et la dette est abyssale. Il est temps, mes chers collègues, de siffler la fin de la partie. Je vous remercie.

Applaudissements.

Monsieur le Maire : Merci d'avoir rappelé tous les défauts majeurs inhérents à cette politique qui altère tellement Paris. Nous allons poursuivre le débat. Je suppose qu'il y a d'autres interventions dans le Conseil. Je n'en vois pas. Pardon, excusez-moi, je ne vous avais pas vue. Allez-y, Madame BOSCHERON.

Madame BOSCHERON : Merci Monsieur le Maire. Monsieur le Maire, chers collègues, si vous nous avez proposé, Monsieur le Maire, d'examiner un paquet de délibérations, c'est qu'elles ont un objet commun : la location par bail emphytéotique et la réalisation d'un programme de conventionnement. De quoi s'agit-il ? Il s'agit de transformer des logements à loyer libre gérés par les bailleurs en véritables logements sociaux conventionnés. Ce dispositif de conventionnement est un des axes pour répondre aux énormes besoins en logement social.

Face à la gravité de la situation du logement et à ses conséquences sociales que la crise sanitaire a révélées avec force et dont témoignent les 260 000 demandeurs de logement social, Paris se doit de poursuivre dans les années à venir une politique publique très volontariste. La Ville a construit un plan pour une stratégie de développement et d'amélioration de l'offre de logements 2023–2035 avec pour principe la solidarité, la diversité et la

mixité sociale. C'est ainsi que la Ville de Paris se fixe un objectif de 40 % de logements publics comprenant 30 % de logements sociaux et 10 % de logements intermédiaires à l'horizon 2035, comme vous l'avez dit Madame EVREN. En indiquant cela, je ne propose pas de refaire le débat autour de la DLH 244 passée au dernier Conseil de Paris concernant la stratégie de développement et d'amélioration de l'offre de logements 2035.

Juste pour situer ces délibérations que nous examinons aujourd'hui qui participent à atteindre d'une manière concrète les objectifs que la Ville de Paris s'est fixés en termes de réponses, là aussi concrètes, aux attentes d'un logement social des Parisiennes et des Parisiens : elles proposent un conventionnement concernant plus de 300 logements qui entreraient dans le parc social. Alors, la majorité de Droite de notre assemblée, allez-vous dire encore que vous êtes pour le logement social mais allez-vous voter contre ces délibérations ? Nous avons eu la réponse précédemment. Une routine pour la Maire de Paris avec ces conventionnements. Cela ne vous aura pas échappé, chers collègues, que quatre de ces délibérations concernent des baux emphytéotiques d'avant l'arrivée de la Gauche à la Mairie de Paris : une à l'époque de Jacques CHIRAC et trois à l'époque de Jean TIBERI. Aujourd'hui, quand c'est la Gauche qui utilise ce levier pour œuvrer dans le sens du logement social rien ne va plus. Nous n'avons pas la même vision de la Ville : un Paris qui doit porter une ville de mixité sociale, une ville dans laquelle les classes populaires et les classes moyennes puissent continuer à vivre et celles et ceux qui font vivre cette ville doivent pouvoir y habiter. L'objectif de la politique de la Ville de Paris est de continuer de produire du logement social – oui – qui permet de loger les classes populaires et les classes moyennes. Tous les leviers sont utilisés : celui de la préemption – Ah ! Mais vous êtes contre –, le conventionnement – nous avons compris, vous êtes contre également – et la transformation des bureaux en logements.

Je vous invite donc, chers collègues, à voter ces délibérations parce qu'il en va de soi, c'est une véritable réponse et cela participe aux réponses et aux attentes des Parisiennes et Parisiens qui souhaitent un logement social. Merci.

Applaudissements.

Monsieur le Maire : Merci Madame BOSCHERON. Y a-t-il d'autres interventions ? Madame IBLED.

Madame IBLED : Merci Monsieur le Maire. Je suis désolée, je suis en retard, je n'ai pas écouté le début des interventions. Je voulais juste rappeler que la Ville voulait faire du logement social et toujours plus de logement social mais qu'aujourd'hui, le délai moyen pour obtenir un logement social est de 10 ans. On se demande donc un peu comment sont gérées les demandes de logement à la Mairie de Paris. Surtout, aujourd'hui, le logement social, c'est un endettement supplémentaire pour la Ville de Paris puisqu'il est mal géré. Nous le voyons dans notre arrondissement : des immeubles sont extrêmement mal entretenus. Donc, plutôt que de préempter et de continuer à faire du logement social, peut-être pourrait-on déjà l'entretenir. Je voterai donc contre ces délibérations et je pense que la Mairie de Paris n'est pas à la hauteur de l'engagement sur ce point. Merci.

Monsieur le Maire : Merci d'avoir rappelé tout cela. Y a-t-il d'autres interventions dans le Conseil ? Monsieur SITBON, allez-y.

Monsieur SITBON : Il y a plein de sujets qui ont été brassés à l'occasion de ce malheureux vote pour créer du logement social. On a un peu balayé tout et n'importe quoi.

D'abord, Madame IBLED, je suis tout de même assez surpris. Je ne vous suis pas bien. Vous dites, cela est étonnant, que parce que les files d'attente sont longues, ce serait mal géré. Mais, en fait, c'est très simple : il faut voter plus de logements sociaux, encore plus, et il faut en faire, il faut en construire et de toutes les catégories puisque 70 % – 70 % – de la population parisienne est éligible au logement social. Vous êtes Conseillère de Paris comme moi, vous avez sûrement des gens qui viennent dans votre permanence. Qu'est-ce qu'on répond aux gens qui sont dans des situations très difficiles ? Quelle est la solution ? La solution est d'en construire plus puisque les logements sociaux sont occupés, sont pleins et que les files d'attente sont longues. Je ne vous suis pas là-dessus. Je ne vous comprends pas ou alors vous êtes de mauvaise foi et cela me surprend de vous. C'est la première chose que je voulais dire.

La deuxième chose : Madame EVREN, vous avez utilisé tout le champ lexical du vol (faire les poches, etc.). C'est d'une malhonnêteté sans nom. On peut être pour ou contre. Nous, nous sommes pour le logement social...

Monsieur le Maire : Restons corrects, nous ne sommes pas à l'Assemblée nationale ici. On reste correct entre collègues.

Monsieur SITBON : Qui n'a pas été correct ? Je ne sais pas.

Monsieur le Maire : Vous parlez de malhonnêteté. Ce n'est pas le terme adéquat. Chacun a ses idées.

Monsieur SITBON : Ah oui, nous pouvons écouter le replay, si vous voulez, de Madame EVREN et on verra si les choses étaient respectueuses.

Monsieur le Maire : Chacun a ses idées. Disons que vous êtes en désaccord mais on ne traite pas de malhonnêteté.

Monsieur SITBON : On nous traite, limite, de voleurs, de faire les poches. Faire les poches des bailleurs sociaux, c'est une manière mesurée de présenter les choses ?

Monsieur le Maire : On ne s'insulte pas entre collègues.

Monsieur SITBON : Écoutez, on peut être en désaccord mais faire les poches des bailleurs sociaux ce n'est pas une manière honnête de présenter les choses. Je suis désolé. Nous ne sommes pas à l'Assemblée nationale, nous sommes effectivement à la Mairie du 15ème mais il faut tout de même rétablir les choses.

Monsieur le Maire : Madame EVREN n'a pas insulté ses collègues, alors ne l'insultez pas. Elle n'a pas insulté ses collègues, donc restons dans le registre de la courtoisie. Allez-y, continuez, Monsieur SITBON.

Monsieur SITBON : Il y a effectivement un principe de sincérité – de sincérité budgétaire et de sincérité tout court – et il faut vous l'appliquer Madame EVREN. Donc, faire les poches des bailleurs, c'est tout simplement une fake news. Tout simplement une fake news également de présenter les choses en disant que l'on veut aller vers les 40 %. On veut aller vers les 40 % de quoi ? Il faut être précis si on veut que les citoyens s'intéressent à notre démocratie. Nous n'avons pas dit – et c'était au dernier conseil, donc on va être précis et je vais rétablir les choses – 40 % de logements sociaux mais 40 % de logements abordables. C'est cela que nous visons. C'est très différent. Bien.

Ensuite de cela, vous avez parlé à l'occasion de ces délibérations de l'augmentation de la taxe foncière et nous pouvons tout à fait y revenir de manière transparente puisque nous sommes dans une enceinte démocratique et que cela intéresse sûrement les gens. Pourquoi augmentons-nous la taxe foncière ? C'est très simple : face à la crise Covid, face à la crise énergétique, face à la dépense de péréquation de 720 millions d'euros et à la dotation globale qui est seulement...

Protestations de certains élus.

Monsieur le Maire : S'il vous plaît, Monsieur JEANNETÉ, laissez Monsieur SITBON terminer, sinon nous ne nous en sortirons pas.

Monsieur SITBON : (...) Face à la dotation globale qui est seulement pour Paris de 40 000 € – il faut tout de même que les gens l'entendent –, il faut que l'on fasse effectivement des choix quand le gouvernement coupe certains vivres de la Ville de manière...

Protestations de certains élus.

Monsieur le Maire : Monsieur SITBON, s'il vous plaît, terminez votre intervention, vous êtes presque à cinq minutes.

Monsieur SITBON : Oui, oui, mais alors on va alors décompter toutes les éructations de l'autre côté de la salle parce que sinon cela ne peut pas aller.

Monsieur le Maire : Mais continuez. Terminez.

Monsieur SITBON : OK. On se calme. C'est bon ? Donc, je disais : face aux dépenses de péréquation de 720 millions d'euros qui sont dépensées par la Ville pour les autres Villes et pour la solidarité nationale, nous recevons une dotation globale de 40 000 €. Donc, quand l'État coupe les vivres de la Ville de Paris, cette dernière pour maintenir les services publics doit faire des choix. Et le choix d'augmenter la taxe foncière est celui de demander la solidarité des propriétaires. Et il faut rappeler, car vous ne le faites jamais, que les ressources modestes en seront exonérées et que pour les propriétaires qui font des travaux de rénovation énergétique, le choix a été fait de les exonérer à 100 %. Pourquoi augmentons-nous la taxe foncière ? Parce que nous voulons maintenir l'investissement dans la rénovation énergétique, nous ne voulons pas augmenter les tarifs des cantines, nous ne voulons pas supprimer le remboursement du pass Navigo pour les jeunes et pour les seniors. Toutes ces choses-là, ce sont des choix et chacun s'y retrouvera ensuite et fera ses comptes. Nous, nous ne voulons pas augmenter les services publics comme votre amie Valérie PECRESSE qui, elle, augmente le pass Navigo et ferme des lycées. C'est une question de choix. C'est une question politique.

Monsieur le Maire : Ne mélangez pas tous les sujets. Avec vous et avec la Ville de Paris, c'est toujours la faute des autres. Nous sommes habitués à cette rengaine. Y a-t-il d'autres interventions, s'il vous plaît, dans ce Conseil ? Merci de reprendre vos esprits. Il n'y a pas d'intervention, donc la

parole est à la rapporteure, si elle a encore quelque chose à ajouter, Madame CEYRAC, à la place de Madame de CLERMONT-TONNERRE.

Madame CEYRAC : Merci Monsieur le Maire. Je pense que tout le monde va reprendre un petit peu de calme. Je rappelle tout de même que le conventionnement, c'est la transformation de logements du parc non conventionné des bailleurs sociaux en logements sociaux du régime général. Ces logements sont dits non conventionnés pas car ils ne sont pas assortis des plafonds HLM mais ont des plafonds de loyer et de ressources inférieurs au marché. L'opération se fait en passant de nouveaux baux emphytéotiques qui devront être accompagnés de travaux de rénovation des logements et de rénovation énergétique.

Ces cinq délibérations portent sur un total de 329 logements : 232 pour la RIVP et 97 pour Élogie-Siemp. Il s'agit pour la Ville de résilier par anticipation les baux en cours et de les proroger pour 65 ans, donc jusqu'en 2087 si nous sommes encore là. Cette manœuvre permet de percevoir en une seule fois et dès maintenant des loyers capitalisés avec plusieurs années d'avance. Nous avons déjà dénoncé à de maintes reprises ce processus, comme cela a bien été redit aujourd'hui par ma collègue Agnès EVREN. Ce soir, nous le dénonçons donc à nouveau. Ces loyers capitalisés représentent des fonds en moins pour le bailleur. C'est autant de fonds en moins pour l'entretien des immeubles et le bien-être de leurs habitants. Ces cinq délibérations permettront à la Ville d'abonder de 20 500 000 € son budget afin de combler son déficit abyssal mais elle le fait, je le répète, au détriment des bailleurs et donc des populations qui habitent leurs logements et ceci au moment où une nécessaire rénovation énergétique est indispensable, où l'entretien de leur parc immobilier est très souvent urgent (les ascenseurs, les parties communes, des portes d'accès de parkings qui ne fonctionnent pas) et tout cela avec en plus une taxe foncière qui augmentera de plus de 50 %.

Dans ces délibérations, pas de travaux prévus au 76C rue Lecourbe. Pas de travaux au 20 rue Cauchy par la RIVP. Pas de travaux prévus dans les cinq ans à venir au 40 rue des Cévennes par ce processus. Pas de travaux Villa du Mont-Tonnerre prévus pour le moment mais peut-être plus tard dans le cadre du Plan climat chez Élogie-Siemp et pas de travaux au 38, rue Leblanc par Élogie-Siemp.

Par ailleurs, comme on l'a déjà vu dans des opérations précédentes de conventionnement dans notre arrondissement, la répartition PLAI, PLUS, PLS qui est proposée dans les cinq projets de délibération est faite de façon

aléatoire à ce jour car l'enquête sociale n'est pas encore faite comme dans les ensembles, par exemple, de la RIVP. L'enquête doit commencer le 29 novembre, c'est-à-dire demain, et les locataires auront deux mois pour répondre. Ensuite, les locataires auront la possibilité de choisir s'ils veulent ou non rester avec leur bail actuel sans modification. Mais qu'en sera-t-il du locataire qui signe un nouveau bail mais dont la situation financière ou familiale change comme en cas de retraite ou de perte d'emploi ou à l'inverse dans le cas de l'amélioration de sa situation professionnelle qui pourrait entraîner un doublement de son loyer avec l'application d'un SLS.

Évidemment, les opérations de conventionnement sont toujours présentées en mettant en avant le cas favorable des locataires qui peuvent voir baisser leur loyer. Or, nous avons beaucoup d'exemples de locataires qui ont dû, *in fine*, quitter leur logement. Ces immeubles destinés initialement aux classes moyennes verront un remplacement de la population. Avis défavorable.

Monsieur le Maire : Il est vrai que c'est un débat important. Vous vous targuez d'essayer d'améliorer les conditions de logement des Parisiens mais il est vrai qu'il n'y a jamais eu autant de Parisiens qui quittent Paris. Il n'y a jamais eu autant de demandeurs de logement. Jamais. De plus, jamais le prix de l'immobilier n'a augmenté autant que sous cette mandature : plus 3 000 € par mètre carré en sept ans, soit plus de 30 % d'augmentation. Parce que finalement vous alimentez la spéculation en essayant de contraindre le logement privé. Il y a très peu d'opérations de logement privé dans cette ville ou alors c'est pour les plus luxueuses et nous aurons bientôt une ville où n'habiteront plus que les plus aisés qui auront les moyens de se loger dans le privé, les plus riches, et les plus aidés dans les logements sociaux. Je pense que c'est comme cela que l'on détruit l'équilibre sociologique d'une ville. Vous excluez finalement les classes moyennes. Comme le disait aussi bien Agnès EVREN que Sylvie CEYRAC, vous aboutissez finalement non pas à créer des logements par le conventionnement et par la préemption – pas du tout, vous ne construisez rien du tout – mais vous substituez une population à une autre. Vous substituez une population de familles extrêmement précaires, dont je ne nie pas qu'elles aient besoin d'être logées aussi, à une population de classes moyennes, ce qui fait que Paris est en train de s'écrouler et les familles de ces classes moyennes sont en train de quitter Paris par milliers. Voilà le bilan de cette politique.

Sans compter que tout cela aboutit à plus de 8 milliards ou 10 milliards de dettes. Je vous rappelle que quand la Droite a quitté les affaires en 2001, il y avait un milliard de dettes. Aujourd'hui, c'est entre 8 et 10 milliards. De plus, comme Agnès EVREN l'a dit, cela ne permet pas d'entretenir les bâtiments, donc l'entretien des logements sociaux se fait très, très mal. Regardez les ascenseurs en panne ; il y a des dysfonctionnements partout. Et même quand le Plan climat est appliqué, ce que nous soutenons – je crois que nous avons voté toutes les délibérations Plan climat –, allez voir ce que pensent les locataires d'Élogie à proximité de la rue Péclet. Les travaux se sont faits de façon tellement chiche, avec tellement d'économies, que c'est une catastrophe et que les gens n'ont pas vu une amélioration de leur qualité de vie et de leur isolation thermique mais exactement l'inverse. Il faudrait presque tout refaire et ils ont déjà eu presque deux ans de travaux catastrophiques.

Je ne vais pas détailler tout cela davantage mais il faut penser aussi aux locataires en place qui, comme l'a très bien dit Sylvie CEYRAC, connaissent beaucoup de difficultés dans les logements sociaux actuels. Il serait bien aussi de temps en temps, au lieu de faire du chiffre, du chiffre, du chiffre, pour atteindre des objectifs tels que 40 % de logements – on ne sait d'ailleurs pas comment on les atteindra d'ailleurs – faire aussi que les locataires de ces logements sociaux puissent avoir une bonne qualité de vie – ce qui n'est pas le cas – et aussi se reloger dans le privé. Je pense que la vocation de la municipalité n'est pas que toute la population de la ville soit relogée dans du logement social.

Intervention d'un élu hors micro.

Monsieur le Maire : Certes. Parlons du 15ème : nous sommes passés de 11 000 logements sociaux à peu près dans les années 2000 à 25 000 aujourd'hui, ce qui fait que – personne ne le sait – nous avons plus de logements sociaux aujourd'hui dans le 15ème que dans le 18ème. Pourquoi pas. C'est d'ailleurs cet arrondissement qui a eu l'accélération la plus rapide. Très bien. Mais est-ce qu'il y a eu pour autant un accompagnement social des familles en très grande précarité qui ont été logées là-dedans ? Pas du tout. C'est l'inverse. Chantal ROLGEN le disait la dernière fois : nous sommes passés de huit assistantes scolaires à deux, etc. Et tout à l'avenant. Est-ce qu'il y a plus d'équipements publics ? Un certain nombre mais pas à la mesure de cette augmentation de population précaire où on concentre des populations précaires sur des populations précaires quitte à communautariser des quartiers et finalement à aboutir aux entretiens que j'ai eus avec le préfet

de Région récemment qui est que le 15ème va se retrouver admis en politique de la ville avec des quartiers politique de la ville. Ce n'était pas un objectif. Cela veut dire simplement que la situation s'est extrêmement dégradée. D'ailleurs, si notre budget augmente, c'est parce que justement les contribuables du premier décile ont augmenté considérablement et donc la Ville se retrouve à nous augmenter notre enveloppe budgétaire. Il n'y a pas de quoi se réjouir de tout cela. Il y a une paupérisation, une précarisation, un manque de considération des locataires actuels des logements sociaux parce que vous voulez faire du chiffre. D'ailleurs, la meilleure preuve, c'est qu'au lieu de reloger des familles, on reloge surtout les personnes seules ou très peu nombreuses puisque nous avons à peu près deux tiers de logements de deux-pièces, de studios et un petit peu de trois-pièces.

Nous avons beaucoup de choses à dire sur cette politique qu'il faudrait orienter dans un autre sens mais visiblement on va droit dans le mur mais vous accélérez pour que l'on aille encore plus vite dans le mur.

Applaudissements.

Je vais donc soumettre chacune de ces délibérations à votre vote avec un avis défavorable de l'exécutif. DLH 159 : qui est pour ?

Monsieur SITBON : Pour !

Monsieur le Maire : Oui, on avait bien compris, Monsieur SITBON ! Qui est contre ?

Qui s'abstient ? Personne.

A LA MAJORITÉ

CHANGER PARIS (41)

Philippe GOUJON, Anne-Sophie BORDRY, Grégory CANAL, Sylvie CEYRAC, Louise-Agathe CHARPENTIER, François CONNAULT, Daniel-Georges COURTOIS, Éléonore CREUZE, Claire DE CLERMONT-TONNERRE, Inès DE RAGUENEL, Clotilde DEROUARD, Charlotte DESROUSSEAUX, Marie-Caroline DOUCERÉ, Agnès EVREN, Louisa FERHAT, Ségolène FOUCHÉ, Maud GATEL, Alexia GERMONT, Valérie GIOVANNUCCI, Frédéric JACQUOT, Nicolas JEANNETÉ, Henri JOZEFOWICZ, Anessa LAHOUASSA, Louis LATINNE, Isabelle LESENS, Jérôme LORIAU, Mathieu LUINAUD, Pierre MENUET, Ozlem ORAKCI, Marion PARISET, Jean-Philippe PIERRE, Jean-Yves PINET, Laurent RACAPÉ, Chantal ROLGEN, Valentin ROUFFIAC, Anthony SAMAMA, Jacques-Henri SEMELLE, Anne-Claire TYSSANDIER, Simon VERMOREL, Hector VESPROUMIS, Hadrien VEYSSIERE, **VOTANT CONTRE**

GROUPE PARIS EN COMMUN- ELU.E.S DE GAUCHE DU 15e (6)

Fatiha AGGOUNE, Evelyne BOSCHERON, Julien RIPPERT, Isabelle ROY, Florian SITBON, Anouch TORANIAN **VOTANT POUR**

GROUPE ECOLOGISTE DE PARIS 15e (3)

Aminata NIAKATÉ, Thibaut BRAGÉ, Arthur WOLF, **VOTANT POUR**

GROUPE INDEPENDANTS ET PROGRESSISTES (3)

David AMIEL, Fanta BERETÉ, Catherine IBLED, **VOTANT CONTRE**

DELIBERE

AVIS DÉFAVORABLE

est donné au projet de délibération du Conseil de Paris N° DLH/2022/159

Monsieur le Maire : Même vote, j'imagine, pour le DLH 213 ?

A LA MAJORITÉ

CHANGER PARIS (41)

Philippe GOUJON, Anne-Sophie BORDRY, Grégory CANAL, Sylvie CEYRAC, Louise-Agathe CHARPENTIER, François CONNAULT, Daniel-Georges COURTOIS, Éléonore CREUZE, Claire DE CLERMONT-TONNERRE, Inès DE RAGUENEL, Clotilde DEROUARD, Charlotte DESROUSSEAUX, Marie-Caroline DOUCERÉ, Agnès EVREN, Louisa FERHAT, Ségolène FOUCHÉ, Maud GATEL, Alexia GERMONT, Valérie GIOVANNUCCI, Frédéric JACQUOT, Nicolas JEANNETÉ, Henri JOZEFOWICZ, Anessa LAHOUASSA, Louis LATINNE, Isabelle LESENS, Jérôme LORIAU, Mathieu LUINAUD, Pierre MENUET, Ozlem ORAKCI, Marion PARISET, Jean-Philippe PIERRE, Jean-Yves PINET, Laurent RACAPÉ, Chantal ROLGEN, Valentin ROUFFIAC, Anthony SAMAMA, Jacques-Henri SEMELLE, Anne-Claire TYSSANDIER, Simon VERMOREL, Hector VESPROUMIS, Hadrien VEYSSIERE, **VOTANT CONTRE**

GROUPE PARIS EN COMMUN- ELU.E.S DE GAUCHE DU 15e (6)

Fatiha AGGOUNE, Evelyne BOSCHERON, Julien RIPPERT, Isabelle ROY, Florian SITBON, Anouch TORANIAN **VOTANT POUR**

GROUPE ECOLOGISTE DE PARIS 15e (3)

Aminata NIAKATÉ, Thibaut BRAGÉ, Arthur WOLF, **VOTANT POUR**

GROUPE INDEPENDANTS ET PROGRESSISTES (3)

David AMIEL, Fanta BERETÉ, Catherine IBLED, **VOTANT CONTRE**

DELIBERE

AVIS DÉFAVORABLE

est donné au projet de délibération du Conseil de Paris N° DLH/2022/213

Monsieur le Maire : DLH 223.

A LA MAJORITÉ

CHANGER PARIS (41)

Philippe GOUJON, Anne-Sophie BORDRY, Grégory CANAL, Sylvie CEYRAC, Louise-Agathe CHARPENTIER, François CONNAULT, Daniel-Georges COURTOIS, Éléonore CREUZE, Claire DE CLERMONT-TONNERRE, Inès DE RAGUENEL, Clotilde DEROUARD, Charlotte DESROUSSEAUX, Marie-Caroline DOUCERÉ, Agnès EVREN, Louisa FERHAT, Ségolène FOUCHÉ, Maud GATEL, Alexia GERMONT, Valérie GIOVANNUCCI, Frédéric JACQUOT, Nicolas JEANNETÉ, Henri JOZEFOWICZ, Anessa LAHOUASSA, Louis LATINNE, Isabelle LESENS, Jérôme LORIAU, Mathieu LUINAUD, Pierre MENUET, Ozlem ORAKCI, Marion PARISET, Jean-Philippe PIERRE, Jean-Yves PINET, Laurent RACAPÉ, Chantal ROLGEN, Valentin ROUFFIAC, Anthony SAMAMA, Jacques-Henri SEMELLE, Anne-Claire TYSSANDIER, Simon VERMOREL, Hector VESPROUMIS, Hadrien VEYSSIERE, **VOTANT CONTRE**

GROUPE PARIS EN COMMUN- ELU.E.S DE GAUCHE DU 15e (6)

Fatiha AGGOUNE, Evelyne BOSCHERON, Julien RIPPERT, Isabelle ROY, Florian SITBON, Anouch TORANIAN **VOTANT POUR**

GROUPE ECOLOGISTE DE PARIS 15e (3)

Aminata NIAKATÉ, Thibaut BRAGÉ, Arthur WOLF, **VOTANT POUR**

GROUPE INDEPENDANTS ET PROGRESSISTES (3)

David AMIEL, Fanta BERETÉ, Catherine IBLED, **VOTANT CONTRE**

DELIBERE

AVIS DÉFAVORABLE

est donné au projet de délibération du Conseil de Paris N° DLH/2022/223

Monsieur le Maire : DLH 225.

A LA MAJORITÉ

CHANGER PARIS (41)

Philippe GOUJON, Anne-Sophie BORDRY, Grégory CANAL, Sylvie CEYRAC, Louise-Agathe CHARPENTIER, François CONNAULT, Daniel-Georges COURTOIS, Éléonore CREUZE, Claire DE CLERMONT-TONNERRE, Inès DE RAGUENEL, Clotilde DEROUARD, Charlotte DESROUSSEAUX, Marie-Caroline DOUCERÉ, Agnès EVREN, Louisa FERHAT, Ségolène FOUCHÉ, Maud GATEL, Alexia GERMONT, Valérie GIOVANNUCCI, Frédéric JACQUOT, Nicolas JEANNETÉ, Henri JOZEFOWICZ, Anessa LAHOUASSA, Louis LATINNE, Isabelle LESENS, Jérôme LORIAU, Mathieu LUINAUD, Pierre MENUET, Ozlem ORAKCI, Marion PARISET, Jean-Philippe PIERRE, Jean-Yves PINET, Laurent RACAPÉ, Chantal ROLGEN, Valentin ROUFFIAC, Anthony SAMAMA, Jacques-Henri SEMELLE, Anne-Claire TYSSANDIER, Simon VERMOREL, Hector VESPROUMIS, Hadrien VEYSSIERE, **VOTANT CONTRE**

GROUPE PARIS EN COMMUN- ELU.E.S DE GAUCHE DU 15e (6)

Fatiha AGGOUNE, Evelyne BOSCHERON, Julien RIPPERT, Isabelle ROY, Florian SITBON, Anouch TORANIAN **VOTANT POUR**

GROUPE ECOLOGISTE DE PARIS 15e (3)

Aminata NIAKATÉ, Thibaut BRAGÉ, Arthur WOLF, **VOTANT POUR**

GROUPE INDEPENDANTS ET PROGRESSISTES (3)

David AMIEL, Fanta BERETÉ, Catherine IBLED, **VOTANT CONTRE**

DELIBERE

AVIS DÉFAVORABLE

est donné au projet de délibération du Conseil de Paris N° DLH/2022/225

Monsieur le Maire : DLH 230. Même vote ? Merci.

A LA MAJORITÉ

CHANGER PARIS (41)

Philippe GOUJON, Anne-Sophie BORDRY, Grégory CANAL, Sylvie CEYRAC, Louise-Agathe CHARPENTIER, François CONNAULT, Daniel-Georges COURTOIS, Éléonore CREUZE, Claire DE CLERMONT-TONNERRE, Inès DE RAGUENEL, Clotilde DEROUARD, Charlotte DESROUSSEAUX, Marie-Caroline DOUCERÉ, Agnès EVREN, Louisa FERHAT, Ségolène FOUCHÉ, Maud GATEL, Alexia GERMONT, Valérie GIOVANNUCCI, Frédéric JACQUOT, Nicolas JEANNETÉ, Henri JOZEFOWICZ, Anessa LAHOUASSA, Louis LATINNE, Isabelle LESENS, Jérôme LORIAU, Mathieu LUINAUD, Pierre MENUET, Ozlem ORAKCI, Marion PARISET, Jean-Philippe PIERRE, Jean-Yves PINET, Laurent RACAPÉ, Chantal ROLGEN, Valentin ROUFFIAC, Anthony SAMAMA, Jacques-Henri SEMELLE, Anne-Claire TYSSANDIER, Simon VERMOREL, Hector VESPROUMIS, Hadrien VEYSSIERE, **VOTANT CONTRE**

GROUPE PARIS EN COMMUN- ELU.E.S DE GAUCHE DU 15e (6)

Fatiha AGGOUNE, Evelyne BOSCHERON, Julien RIPPERT, Isabelle ROY, Florian SITBON, Anouch TORANIAN **VOTANT POUR**

GROUPE ECOLOGISTE DE PARIS 15e (3)

Aminata NIAKATÉ, Thibaut BRAGÉ, Arthur WOLF, **VOTANT POUR**

GROUPE INDEPENDANTS ET PROGRESSISTES (3)

David AMIEL, Fanta BERETÉ, Catherine IBLED, **VOTANT CONTRE**

DELIBERE

AVIS DÉFAVORABLE

est donné au projet de délibération du Conseil de Paris N° DLH/2022/230

Monsieur le Maire : Il nous reste maintenant un deuxième paquet sur la production de logements sociaux par préemption. Nous pouvons considérer qu'une bonne partie du débat a eu lieu mais s'il y a encore des choses à dire, n'hésitez pas. Cela concerne :

15. **2022 DLH 68 – Modification des garanties d'emprunts finançant des programmes de création ou rénovation de logements sociaux demandée par ELOGIE-SIEMP (31 357 857€)**

16. **2022 DLH 219 – Réalisation, 55 rue du Théâtre (15e) d'un programme d'acquisition-amélioration d'un logement PLAI par ELOGIE-SIEMP**

17. **2022 DLH 289 – Réalisation, 9-11 rue d'Alleray (15e) d'un programme de construction de 23 logements sociaux (7 PLA I - 9 PLUS - 7 PLS) par Paris Habitat - Subvention (2 264 596 euros)**

18. **2022 DLH 324 – Réalisation, 24, rue Gerbert (15e) d'un programme d'acquisition-amélioration de 16 logements sociaux (5 PLAI-6 PLUS-5 PLS) par la RIVP - Subvention (1 131 752 euros)**

19. **2022 DLH 383 – Réalisation, 96 rue d'Alleray (15e), d'un programme d'acquisition-amélioration de 10 logements sociaux (6 PLA I et 4 PLUS) par ELOGIE-SIEMP - Subvention (515 534 euros)**

20. **2022 DLH 413 – Location de l'immeuble 45, rue du Commerce (15e) à AXIMO – Bail emphytéotique**

Monsieur le Maire : Sur ces différentes délibérations concernant la production de logements sociaux par préemption, y a-t-il des interventions ? Madame PARISET.

Madame PARISET : Monsieur le Maire, nous venons de discuter largement d'une des nombreuses aberrations de la gestion de la Ville de Paris. Je me permets donc d'en aborder une seconde à laquelle l'exécutif de cet arrondissement, et Monsieur le Maire en particulier, s'oppose avec constance : je veux donc parler du recours à la préemption. En acquérant ces immeubles pour les transformer progressivement d'immeubles de propriétaires en immeubles de logements sociaux, la Ville de Paris cherche avant tout à faire du chiffre en faisant partir des Parisiennes et des Parisiens. Car il ne faut pas se voiler la face, dans ce processus, les

propriétaires voient leurs conditions de vie se dégrader. Ne fermons pas les yeux. Encore une fois, les trésoreries des bailleurs sociaux sont vidées par les loyers capitalisés. Ils ne sont pas en mesure de gérer le bâti comme le feraient et comme le font souvent les conseils syndicaux qui sont pleinement impliqués sur la conservation et l'amélioration du patrimoine dont ils ont la charge. Et pour cause, leurs capacités d'entretien et de rénovation sont limitées. Nous le constatons déjà dans de nombreux bâtiments. Je ne vais pas revenir dessus, nous avons déjà parlé des Frères-Voisin ; ce n'est qu'un cas parmi d'autres. C'est aussi régulièrement la cause de refus par certains demandeurs de logements sociaux des propositions qui leur sont faites.

La préemption, c'est également la transformation de la population d'un quartier alors que dans de nombreux cas, les logements sociaux se condensent dans des quartiers spécifiques. Où est donc aujourd'hui la mixité quand les classes moyennes fuient Paris ? Je ne ferai pas plus long parce que le sujet a déjà été largement évoqué. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Merci de votre intervention. Qui souhaite intervenir sur ce sujet ? Madame BOSCHERON.

Madame BOSCHERON : Rapidement. J'ai un peu de mal à comprendre la fuite des Parisiennes et des Parisiens avec la question de la préemption qui, là aussi, est un dispositif qui permet de pouvoir acquérir des locaux et pas seulement des logements ; je vous le rappelle, comme cela est indiqué dans les délibérations. Il s'agit aussi d'un outil sur lequel la Ville s'appuiera pour pouvoir développer les propositions de logements sociaux et ce n'est pas pour passer outre les dispositions dont on a besoin pour pouvoir y parvenir.

S'agissant de la question qui revient à chaque fois des caisses vidées des bailleurs sociaux : en grande partie, les caisses des bailleurs sociaux ont été vidées par quoi ces dernières années, sinon par la baisse des APL que les bailleurs sociaux doivent effectivement compenser en baissant leurs loyers. Mais ça, vous n'en parlez pas. Cela a été décidé par ce gouvernement et ce sont des millions et des millions et les bailleurs sociaux, y compris en novembre, lors de leur dernier congrès qui s'est déroulé Porte de Versailles, ont demandé un moratoire ainsi que l'arrêt immédiat des compensations par la baisse des loyers de cette baisse d'APL qui d'ailleurs, entre nous soit dit, ne favorise pas du tout les personnes qui en ont besoin. Au-delà, ce sont des dizaines et des dizaines, des centaines de jeunes, des étudiants, qui se trouvent dans des difficultés financières énormes pas seulement par la

baisse des cinq euros mais aussi par le dispositif qui a été mis en place où tous les trois mois, il faut que les personnes qui peuvent prétendre à l'APL justifient de la situation dans laquelle ils sont. C'est une catastrophe. Nous ne sommes pas les seuls à le dire. Tous les bailleurs sociaux confondus le disent, y compris dans les médias dans ce que l'on peut entendre sur une disposition qui est non seulement inhumaine mais de plus catastrophique. Alors, s'il vous plaît, vous dîtes que les caisses sont vidées par le conventionnement par la Maire de Paris mais regardez un petit peu plus si vous voulez véritablement avoir une analyse un peu plus juste et qui puisse être à l'image de la réalité.

Applaudissements.

Monsieur le Maire : Merci. D'autres interventions ? Madame IBLED, vous avez la parole.

Madame IBLED : Merci Monsieur le Maire. Juste une intervention rapide sur la politique de préemption qui permet à la Ville de Paris d'acheter des appartements dans le privé à prix d'or. Elle y dépense beaucoup, beaucoup d'argent. Il s'agit surtout d'une politique qui n'est pas très juste car en préemptant des immeubles dans le privé qui sont occupés par des locataires qui n'ont pas forcément de gros moyens, ceux-ci se retrouvent souvent dans une situation difficile puisqu'ils sont obligés de payer des surloyers et certains d'entre eux sont obligés de quitter leur appartement même s'ils y ont vécu pour certains 10, 30, 40 ans. J'ai rencontré une dame d'un certain âge qui m'en a fait part il n'y a pas très longtemps et qui était bien triste, à 85 ans, de devoir quitter son appartement parce qu'il avait été préempté par la Ville de Paris et qu'elle devait payer un surloyer qu'elle n'était pas capable de payer. Je pense que le logement social, c'est important. Le logement intermédiaire, c'est important. Et je pense que c'est là-dessus qu'il y a de grosses faiblesses à la Ville de Paris. Je pense qu'il faut rester juste avec ces personnes qui habitent ces appartements et ces immeubles privés et qu'il ne faut pas faire partir, sinon vous allez vous retrouver avec des Parisiens qui vont quitter la ville. Merci.

Monsieur le Maire : Merci. Madame NIAKATÉ, vous avez la parole.

Madame NIAKATÉ : Je vous remercie, Monsieur le Maire. Mes chers collègues, juste un mot pour souscrire aux propos tenus par mes collègues du groupe de la Gauche et dire que le groupe Écologiste votera ces délibérations. Dire que le 15ème est loin d'atteindre le quota obligatoire de

25 % de logements sociaux ; nous ne sommes qu'à 18 %. Ces préemptions sont vecteurs d'une mixité sociale que je trouve plutôt salutaire.

Monsieur le Maire : Bien. Nous sommes donc en total désaccord mais cela est normal. Monsieur SITBON, allez-y.

Monsieur SITBON : Je ne vais pas être long mais chacun peut apporter sa pierre à la discussion et au débat. 18 %, il ne faut pas comparer les valeurs absolues avec le 18ème. 18 %, ma collègue Aminata NIAKATÉ le rappelle très justement. Je veux juste dire une chose : la préemption dans le diffus, vous dites que cela coûte très cher ; c'est le patrimoine de la Ville qui se renforce. Le patrimoine de la Ville, c'est 40 milliards aujourd'hui et il a grandement augmenté. Il y a des gens qui investissent dans la pierre et la Ville aussi, en faisant cela, investit dans la pierre et donc c'est de bonne gestion. Il faut toujours le rappeler car vous avez l'air de dire que nous dissipons l'argent en faisant cela. Non. À la fois nous aidons des gens à se loger et, en même temps, nous renforçons notre patrimoine et c'est ce qui fait que les finances de la Ville, ne vous en déplaise, sont saines. Deuxièmement : allez demander...

Rires d'élus.

Monsieur SITBON : (...) Sont saines et c'est une chose qui est affirmée par les agences de notation. Vous savez dans le Misanthrope, il y a « *Les rieurs sont pour vous, c'est tout dire.* ». Je pourrais vous dire cela. Vous pouvez ricaner mais allez le faire face aux agences de notation et vous leur direz que ce sont de bons blagueurs. Vous leur direz que ce sont de bons blagueurs. Mais, les agences de notation l'affirment.

Deuxième remarque que je voulais faire : je veux bien aller demander à celles et ceux qui obtiennent un bail dans le logement social si on fait une politique de chiffres. Il y a des chiffres qui sont vertueux. Je veux bien que l'on augmente le chiffre des gens en difficulté qui trouvent un logement.

Applaudissements.

Monsieur le Maire : Merci. D'autres interventions ? S'il n'y en a pas, la parole est à Madame CEYRAC pour répondre.

Madame CEYRAC : Nous allons revenir un peu dans le 15ème. Ces délibérations concernent des préemptions ou des acquisitions pour un total final de 113 logements. La DLH 68 qui concerne le 9 rue Rosa-Bonheur concerne la transformation de la loge du gardien en un logement PLAI.

Depuis la reprise par Élogie-Siemp en 2013 de cet immeuble, nous sommes régulièrement saisis par des locataires qui ont d'abord dénoncé la mauvaise tenue du chantier, ce qui semble être un phénomène récurrent chez ce bailleur ; allons voir à côté à Saint-Lambert. Et depuis l'entretien de l'immeuble, l'application du SLS, les difficultés de gestion, les difficultés de communication avec Élogie-Siemp nous reviennent régulièrement à la Mairie.

Pour le 141 rue de la Croix-Nivert, cela concerne une préemption par Élogie-Siemp d'un local commercial libéré pour sa transformation en un logement PLAI. Depuis la préemption de cet immeuble en novembre 2016, à laquelle nous avions donné un avis défavorable, nous avons reçu également de nombreuses plaintes sur son entretien. Je vous ferai remarquer qu'il y a une loge de gardien qui disparaît, donc un gardien par la même occasion qui ne sera plus présent dans l'immeuble. Là, il s'agit d'un local commercial.

On continue : 55, rue du Théâtre, Élogie-Siemp. Les commerces situés en rez-de-chaussée, un restaurant japonais et une quincaillerie, ont été transformés en logements sans aucune concertation préalable, supprimant ainsi des locaux commerciaux ; commerces qui participent à l'animation d'une rue. Je croyais d'ailleurs que la Ville soutenait le maintien des petits commerçants. J'ai dû mal lire. D'autre part, cet immeuble n'est pas accessible aux PMR et sa mise en accessibilité n'est pas prévue. Enfin, aucune végétalisation n'est envisagée dans la cour existante. Une fois de plus, la Ville s'absout de tout ce qu'elle exige des autres.

Ces immeubles préemptés sont occupés. Les locataires présents sont mis devant le fait accompli. Ils ne sont même quelquefois pas avertis dans certains cas. Nous avons un exemple ici à côté, rue Blomet, d'un immeuble qui a été préempté par la RIVP et nous n'obtenons aucune réponse du bailleur quant au sort qui leur sera réservé. Certains se voient même obligés de quitter leur logement qu'ils habitaient depuis longtemps à cause de l'application du SLS. Nous nous sommes toujours opposés aux préemptions qui détruisent souvent un vivre ensemble de bon voisinage dans les immeubles, qui ne créent pas de logements nouveaux et dans le cas du 55 rue du Théâtre supprime des commerces.

9–11, rue d'Alleray, la Ville veut réaliser un immeuble de cinq étages sur la rue et un commerce ainsi que six maisons à l'arrière, en cœur d'îlot, à la place d'un parking de stationnement de plus de 100 boxes. La démolition de ceux-ci va supprimer des places indispensables dans le quartier où il est devenu très difficile de stationner depuis l'installation d'une piste cyclable

qui a supprimé tout stationnement de la Porte de Versailles à la rue de Rennes. L'îlot arrière est entouré sur les quatre côtés d'immeubles très proches dont deux sociaux d'ailleurs, des centaines de logements qui représentent plus de 1 000 habitants. Les maisons seront situées dans un puits de chaleur, torride en été et faisant caisse de résonance. C'est surtout une densification supplémentaire dans une ville déjà hyperdense.

D'ailleurs, je constate, Monsieur le Maire, un certain acharnement sur ce quartier avec des préemptions rue Gerbert, 9–11 rue d'Alleray dont je viens de parler, 89 rue d'Alleray et nous avons aussi reçu deux nouvelles préemptions : les 28 et 85 rue de l'Abbé-Groult qui s'additionneront. Les habitants du 15ème et de ce secteur apprécieront. Au 24 rue Gerbert, c'est un programme de préemption/acquisition de 16 logements par la RIVP qui annonce cinq PLAI, six PLUS, cinq PLS. Nous ne sommes pas d'accord avec cette répartition, une fois de plus. Il n'y a que quatre logements vacants et 30 % des logements PLUS pourront être accessibles aux personnes relevant du PLAI. Au 96 rue d'Alleray : acquisition/rénovation de 10 logements par Élogie-Siemp et d'un local commercial dans cet immeuble où 28 lots sur 40 avaient déjà été acquis par Élogie-Siemp et cinq lots appartiennent à des copropriétaires privés. Certains auraient même souhaité racheter des lots mais ils en ont été empêchés par la Ville. Le projet concerne uniquement la rénovation des parties privatives du fait du statut de l'immeuble en copropriété.

DLH 413 – 45, rue du Commerce : immeuble préempté récemment et mis en location à AXIMO avec un bail emphytéotique de 65 ans. Il comprend 19 logements mais seulement deux vacants.

Les préemptions ont un impact particulièrement négatif sur les locataires en place mais aussi sur le patrimoine ; nous l'avons vu pour l'entretien, pour le gardiennage. Les répartitions PLAI, PLUS, PLS ne correspondent pas à nos demandes pour le 15ème. Nous souhaitons systématiquement deux tiers de logements intermédiaires pour loger des catégories spécifiques dans l'arrondissement comme des chercheurs, des militaires, le corps médical mais aussi des étudiants. Le 15ème, quatrième arrondissement en nombre de logements sociaux après le 13ème, 19ème et 20ème arrondissement, compte près de 25 000 logements sociaux financés avec des concentrations dans de nombreux secteurs. La Ville, très endettée, continue une politique de toujours plus de logements sociaux. Malheureusement, la concentration de ceux-ci apporte toujours plus d'insatisfactions des locataires dans des immeubles mal entretenus, des familles fragiles sans accompagnement

suffisant, des problèmes de sécurité, d'environnement et de voisinage de plus en plus nombreux. Cela se traduit par une paupérisation de certains quartiers qui est largement ressentie par les commerces mais aussi dans les écoles.

Vote défavorable sur l'ensemble des délibérations.

Monsieur le Maire : Merci. Pour terminer, je voudrais juste rappeler à Monsieur SITBON que les appréciations des agences de notation ne traitent pas du tout de la bonne ou mauvaise gestion financière d'une Ville mais simplement du fait que par rapport aux actifs et aux valeurs de cette Ville, celle-ci peut continuer à mener un certain nombre de politiques. Étant donné la richesse de Paris, cela paraît assez logique. D'ailleurs, ces appréciations ont diminué au cours des années. Comment en serait-il autrement quand on passe d'un à 8 milliards d'euros d'endettement en 20 ans ? D'ailleurs, la meilleure preuve, c'est l'augmentation de 52 % de la taxe foncière plus les 7 % d'augmentation des valeurs des bases locatives, ce qui fera pour les propriétaires qui répercuteront en partie, malgré l'encadrement des loyers, sur leurs locataires une augmentation de 62 % de la taxe foncière. Avec cela, vous trouverez des propriétaires pour construire et pour entretenir les locaux ? Il y aura donc une baisse de l'entretien des immeubles privés, baisse de l'investissement des propriétaires dans le privé. Tout cela va évidemment forcément dans le mauvais sens.

Enfin, avec ces préemptions, vous contractez le marché libre, donc il y aura encore moins de logements libres sur le marché, ce qui fera que cela augmentera encore les loyers. Vous assignez encore davantage les habitants aux logements sociaux et vous amenez encore plus de classes moyennes à partir. C'est la politique que vous avez choisie. Vous l'assumez. Chacun prendra ses responsabilités.

Je vais donc soumettre maintenant ces projets de délibération à notre vote avec un avis défavorable de l'exécutif.

DLH 68 : Qui est pour ?

Monsieur SITBON : Pour !

Monsieur le Maire : Nous ne sommes pas sourds, Monsieur SITBON ! Contre ? Abstention ?

A LA MAJORITÉ

CHANGER PARIS (41)

Philippe GOUJON, Anne-Sophie BORDRY, Grégory CANAL, Sylvie CEYRAC, Louise-Agathe CHARPENTIER, François CONNAULT, Daniel-Georges COURTOIS, Éléonore CREUZE, Claire DE CLERMONT-TONNERRE, Inès DE RAGUENEL, Clotilde DEROUARD, Charlotte DESROUSSEAUX, Marie-Caroline DOUCERÉ, Agnès EVREN, Louisa FERHAT, Ségolène FOUCHÉ, Maud GATEL, Alexia GERMONT, Valérie GIOVANNUCCI, Frédéric JACQUOT, Nicolas JEANNETÉ, Henri JOZEFOWICZ, Anessa LAHOUASSA, Louis LATINNE, Isabelle LESENS, Jérôme LORIAU, Mathieu LUINAUD, Pierre MENUET, Ozlem ORAKCI, Marion PARISET, Jean-Philippe PIERRE, Jean-Yves PINET, Laurent RACAPÉ, Chantal ROLGEN, Valentin ROUFFIAC, Anthony SAMAMA, Jacques-Henri SEMELLE, Anne-Claire TYSSANDIER, Simon VERMOREL, Hector VESPROUMIS, Hadrien VEYSSIERE, **VOTANT CONTRE**

GROUPE PARIS EN COMMUN- ELU.E.S DE GAUCHE DU 15e (6)

Fatiha AGGOUNE, Evelyne BOSCHERON, Julien RIPPERT, Isabelle ROY, Florian SITBON, Anouch TORANIAN **VOTANT POUR**

GROUPE ECOLOGISTE DE PARIS 15e (3)

Aminata NIAKATÉ, Thibaut BRAGÉ, Arthur WOLF, **VOTANT POUR**

GROUPE INDEPENDANTS ET PROGRESSISTES (3)

David AMIEL, Fanta BERETÉ, Catherine IBLED, **VOTANT CONTRE**

DELIBERE

AVIS DÉFAVORABLE

est donné au projet de délibération du Conseil de Paris N° DLH/2022/68

Monsieur le Maire : Pour les autres, j'imagine que c'est le même vote. DLH 219 ?

A LA MAJORITÉ

CHANGER PARIS (41)

Philippe GOUJON, Anne-Sophie BORDRY, Grégory CANAL, Sylvie CEYRAC, Louise-Agathe CHARPENTIER, François CONNAULT, Daniel-Georges COURTOIS, Éléonore CREUZE, Claire DE CLERMONT-TONNERRE, Inès DE RAGUENEL, Clotilde DEROUARD, Charlotte DESROUSSEAUX, Marie-Caroline DOUCERÉ, Agnès EVREN, Louisa FERHAT, Ségolène FOUCHÉ, Maud GATEL, Alexia GERMONT, Valérie GIOVANNUCCI, Frédéric JACQUOT, Nicolas JEANNETÉ, Henri JOZEFOWICZ, Anessa LAHOUASSA, Louis LATINNE, Isabelle LESENS, Jérôme LORIAU, Mathieu LUINAUD, Pierre MENUET, Ozlem ORAKCI, Marion PARISET, Jean-Philippe PIERRE, Jean-Yves PINET, Laurent RACAPÉ, Chantal ROLGEN, Valentin ROUFFIAC, Anthony SAMAMA, Jacques-Henri SEMELLE, Anne-Claire TYSSANDIER, Simon VERMOREL, Hector VESPROUMIS, Hadrien VEYSSIERE, **VOTANT CONTRE**

GROUPE PARIS EN COMMUN- ELU.E.S DE GAUCHE DU 15e (6)

Fatiha AGGOUNE, Evelyne BOSCHERON, Julien RIPPERT, Isabelle ROY, Florian SITBON, Anouch TORANIAN **VOTANT POUR**

GROUPE ECOLOGISTE DE PARIS 15e (3)

Aminata NIAKATÉ, Thibaut BRAGÉ, Arthur WOLF, **VOTANT POUR**

GROUPE INDEPENDANTS ET PROGRESSISTES (3)

David AMIEL, Fanta BERETÉ, Catherine IBLED, **VOTANT CONTRE**

DELIBERE

AVIS DÉFAVORABLE

est donné au projet de délibération du Conseil de Paris N° DLH/2022/219

Monsieur le Maire : DLH 289 ?

A LA MAJORITÉ

CHANGER PARIS (41)

Philippe GOUJON, Anne-Sophie BORDRY, Grégory CANAL, Sylvie CEYRAC, Louise-Agathe CHARPENTIER, François CONNAULT, Daniel-Georges COURTOIS, Éléonore CREUZE, Claire DE CLERMONT-TONNERRE, Inès DE RAGUENEL, Clotilde DEROUARD, Charlotte DESROUSSEAUX, Marie-Caroline DOUCERÉ, Agnès EVREN, Louisa FERHAT, Ségolène FOUCHÉ, Maud GATEL, Alexia GERMONT, Valérie GIOVANNUCCI, Frédéric JACQUOT, Nicolas JEANNETÉ, Henri JOZEFOWICZ, Anessa LAHOUASSA, Louis LATINNE, Isabelle LESENS, Jérôme LORIAU, Mathieu LUINAUD, Pierre MENUET, Ozlem ORAKCI, Marion PARISET, Jean-Philippe PIERRE, Jean-Yves PINET, Laurent RACAPÉ, Chantal ROLGEN, Valentin ROUFFIAC, Anthony SAMAMA, Jacques-Henri SEMELLE, Anne-Claire TYSSANDIER, Simon VERMOREL, Hector VESPROUMIS, Hadrien VEYSSIERE, **VOTANT CONTRE**

GROUPE PARIS EN COMMUN- ELU.E.S DE GAUCHE DU 15e (6)

Fatiha AGGOUNE, Evelyne BOSCHERON, Julien RIPPERT, Isabelle ROY, Florian SITBON, Anouch TORANIAN **VOTANT POUR**

GROUPE ECOLOGISTE DE PARIS 15e (3)

Aminata NIAKATÉ, Thibaut BRAGÉ, Arthur WOLF, **VOTANT POUR**

GROUPE INDEPENDANTS ET PROGRESSISTES (3)

David AMIEL, Fanta BERETÉ, Catherine IBLED, **VOTANT CONTRE**

DELIBERE

AVIS DÉFAVORABLE

est donné au projet de délibération du Conseil de Paris N° DLH/2022/289

Monsieur le Maire : DLH 324 ?

A LA MAJORITÉ

CHANGER PARIS (41)

Philippe GOUJON, Anne-Sophie BORDRY, Grégory CANAL, Sylvie CEYRAC, Louise-Agathe CHARPENTIER, François CONNAULT, Daniel-Georges COURTOIS, Éléonore CREUZE, Claire DE CLERMONT-TONNERRE, Inès DE RAGUENEL, Clotilde DEROUARD, Charlotte DESROUSSEAUX, Marie-Caroline DOUCERÉ, Agnès EVREN, Louisa FERHAT, Ségolène FOUCHÉ, Maud GATEL, Alexia GERMONT, Valérie GIOVANNUCCI, Frédéric JACQUOT, Nicolas JEANNETÉ, Henri JOZEFOWICZ, Anessa LAHOUASSA, Louis LATINNE, Isabelle LESENS, Jérôme LORIAU, Mathieu LUINAUD, Pierre MENUET, Ozlem ORAKCI, Marion PARISET, Jean-Philippe PIERRE, Jean-Yves PINET, Laurent RACAPÉ, Chantal ROLGEN, Valentin ROUFFIAC, Anthony SAMAMA, Jacques-Henri SEMELLE, Anne-Claire TYSSANDIER, Simon VERMOREL, Hector VESPROUMIS, Hadrien VEYSSIERE, **VOTANT CONTRE**

GROUPE PARIS EN COMMUN- ELU.E.S DE GAUCHE DU 15e (6)

Fatiha AGGOUNE, Evelyne BOSCHERON, Julien RIPPERT, Isabelle ROY, Florian SITBON, Anouch TORANIAN **VOTANT POUR**

GROUPE ECOLOGISTE DE PARIS 15e (3)

Aminata NIAKATÉ, Thibaut BRAGÉ, Arthur WOLF, **VOTANT POUR**

GROUPE INDEPENDANTS ET PROGRESSISTES (3)

David AMIEL, Fanta BERETÉ, Catherine IBLED, **VOTANT CONTRE**

DELIBERE

AVIS DÉFAVORABLE

est donné au projet de délibération du Conseil de Paris N° DLH/2022/324

Monsieur le Maire : DLH 383 ?

A LA MAJORITÉ

CHANGER PARIS (41)

Philippe GOUJON, Anne-Sophie BORDRY, Grégory CANAL, Sylvie CEYRAC, Louise-Agathe CHARPENTIER, François CONNAULT, Daniel-Georges COURTOIS, Éléonore CREUZE, Claire DE CLERMONT-TONNERRE, Inès DE RAGUENEL, Clotilde DEROUARD, Charlotte DESROUSSEAUX, Marie-Caroline DOUCERÉ, Agnès EVREN, Louisa FERHAT, Ségolène FOUCHÉ, Maud GATEL, Alexia GERMONT, Valérie GIOVANNUCCI, Frédéric JACQUOT, Nicolas JEANNETÉ, Henri JOZEFOWICZ, Anessa LAHOUASSA, Louis LATINNE, Isabelle LESENS, Jérôme LORIAU, Mathieu LUINAUD, Pierre MENUET, Ozlem ORAKCI, Marion PARISET, Jean-Philippe PIERRE, Jean-Yves PINET, Laurent RACAPÉ, Chantal ROLGEN, Valentin ROUFFIAC, Anthony SAMAMA, Jacques-Henri SEMELLE, Anne-Claire TYSSANDIER, Simon VERMOREL, Hector VESPROUMIS, Hadrien VEYSSIERE, **VOTANT CONTRE**

GROUPE PARIS EN COMMUN- ELU.E.S DE GAUCHE DU 15e (6)

Fatiha AGGOUNE, Evelyne BOSCHERON, Julien RIPPERT, Isabelle ROY, Florian SITBON, Anouch TORANIAN **VOTANT POUR**

GROUPE ECOLOGISTE DE PARIS 15e (3)

Aminata NIAKATÉ, Thibaut BRAGÉ, Arthur WOLF, **VOTANT POUR**

GROUPE INDEPENDANTS ET PROGRESSISTES (3)

David AMIEL, Fanta BERETÉ, Catherine IBLED, **VOTANT CONTRE**

DELIBERE

AVIS DÉFAVORABLE

est donné au projet de délibération du Conseil de Paris N° DLH/2022/324

Monsieur le Maire : DLH 413 ?

A LA MAJORITÉ

CHANGER PARIS (41)

Philippe GOUJON, Anne-Sophie BORDRY, Grégory CANAL, Sylvie CEYRAC, Louise-Agathe CHARPENTIER, François CONNAULT, Daniel-Georges COURTOIS, Éléonore CREUZE, Claire DE CLERMONT-TONNERRE, Inès DE RAGUENEL, Clotilde DEROUARD, Charlotte DESROUSSEAUX, Marie-Caroline DOUCERÉ, Agnès EVREN, Louisa FERHAT, Ségolène FOUCHÉ, Maud GATEL, Alexia GERMONT, Valérie GIOVANNUCCI, Frédéric JACQUOT, Nicolas JEANNETÉ, Henri JOZEFOWICZ, Anessa LAHOUASSA, Louis LATINNE, Isabelle LESENS, Jérôme LORIAU, Mathieu LUINAUD, Pierre MENUET, Ozlem ORAKCI, Marion PARISET, Jean-Philippe PIERRE, Jean-Yves PINET, Laurent RACAPÉ, Chantal ROLGEN, Valentin ROUFFIAC, Anthony SAMAMA, Jacques-Henri SEMELLE, Anne-Claire TYSSANDIER, Simon VERMOREL, Hector VESPROUMIS, Hadrien VEYSSIERE, **VOTANT CONTRE**

GROUPE PARIS EN COMMUN- ELU.E.S DE GAUCHE DU 15e (6)

Fatiha AGGOUNE, Evelyne BOSCHERON, Julien RIPPERT, Isabelle ROY, Florian SITBON, Anouch TORANIAN **VOTANT POUR**

GROUPE ECOLOGISTE DE PARIS 15e (3)

Aminata NIAKATÉ, Thibaut BRAGÉ, Arthur WOLF, **VOTANT POUR**

GROUPE INDEPENDANTS ET PROGRESSISTES (3)

David AMIEL, Fanta BERETÉ, Catherine IBLED, **VOTANT CONTRE**

DELIBERE

AVIS DÉFAVORABLE

est donné au projet de délibération du Conseil de Paris N° DLH/2022/413

Monsieur le Maire : Nous voici arrivés au projet 19. Il y en a 52...